

DANS CE NUMÉRO :

La politique agricole de l'Égypte. - Le commerce avec la Belgique. - Les États-Unis et les pétroles du Moyen-Orient. Le courrier aérien

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 769
SAMEDI, 10 MAI 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
UN INTERESSANT ENTRETIEN AVEC LE PRESIDENT DE LA MISSION COMMERCIALE HINDOUE AU SUJET DE LA CRISE DU JUTE : par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
LA POLITIQUE AGRICOLE: conférence de S.E. Enan Pacha	7
LE COMMERCE AVEC LA BELGIQUE	8
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE ORIENT	10
FEDERATION EGYPTIENNE DES INDUSTRIES: rapport	11
LA PAGE ITALIENNE	13
LES ETATS-UNIS ET LES PETROLES DU PROCHE-ORIENT	14
LE COURRIER AERIEN: mois de Mai 1947	18
LA SEMAINE COTONNIERE	20
MOUVEMENT MARITIME	21
BOURSE DES COTONS DE MINET-EL-BASSAL	22
TEXTES OFFICIELS — NOTRE BOURSE IMMOBILIERE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ÉTRANGERES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du Décret Khédivial du 25 Juin 1898

Siège Social : LE CAIRE

Capital	Lstg. 3.000.000
Réserves	Lstg. 3.000.000

SUCCURSALES EN EGYPTE ET AU SOUDAN

LE CAIRE (7 bureaux), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiout), Assiout, Assouan, Benha, Beni-Souef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiout), Edfou (Sous-Agence de Louxor), Esneh (Sous-Agence de Louxor), Rashn (Sous-Agence de Beni-Souef), Fayoum, Héliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tantah), Keneh, Louxor, Maghagha (Sous-Agence de Beni-Souef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiout), Mehalla Kébir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tantah, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdourman, Port-Soudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Soudan), Wadi Medani.

AGENCE DE LONDRES:

6 et 7, King William Street, E.C. 4



HÉLIOPOLIS

CURE DE GRAND AIR A LA LISIERE DU DESERT

LE PLUS BEAU SITE D'EGYPTE

NI POUSSIERE — NI MOUSTIQUES

Communications rapides avec Le Caire

TOUS LES SPORTS

Grand choix de terrains à bâtir

Pour tous renseignements s'adresser à la

SOCIETE D'HELIOPOLIS

28, Boulevard Abbas, à Héliopolis.

Un intéressant entretien avec le Président de la mission commerciale Hindoue au sujet de la crise du jute

Nous avons profité du passage en Egypte de la mission commerciale indienne pour poser à son président, M. Ispahani, qui est un grand exportateur de jute, plusieurs questions.

On sait que l'Egypte souffre d'une crise de jute. Le riz, le coton ne peuvent être emballés faute de sacs. Et l'on en est arrivé à se demander, devant cette situation, s'il ne convient de fabriquer des emballages en coton.

M. Ispahani qui est jeune, énergique et parle parfaitement l'anglais, nous dit: "l'Egypte n'est pas le seul pays à souffrir d'une pénurie de jute. Partout où la mission a passé, elle n'a entendu qu'un cri: du jute, du jute! Et pourtant notre cas est similaire au vôtre. Pendant la guerre et après la fin des hostilités, Le Bengale qui produit les 96 pour cent de la récolte mondiale de jute, a dû remplacer en partie sa culture normale pour nourrir sa population. Le Bengale a subi les affres d'une terrible famine. Il a donc produit du riz, plutôt que du jute, d'où la pénurie mondiale.

"Par rapport à 1940, qui fut une année normale, on n'a produit que 36 pour cent en 1945 et 50 pour cent en 1946.

"Nous importons du riz de Birmanie, du Siam, d'Indo-Chine. Mais par suite des dégâts causés par la guerre et des troubles politiques, ces pays n'ont pu nous fournir les céréales voulues. Nous avons donc dû nous rabattre sur notre sol et produire les vivres, dont nous avons besoin".

"Mais, déclarons-nous, le gouvernement des Indes n'a pas encore sanctionné l'envoi du quota destiné à l'Egypte. Quelle en est la raison?"

"Je l'ignore, répond M. Ispahani. Voilà deux mois que nous sommes partis et en deux mois, bien des choses se sont passées. J'ai déjà communiqué avec le gouvernement des Indes pour lui demander les causes de ce retard. Et je suis dans l'attente de sa réponse.

"J'ai entendu dire que des négociations se poursuivaient entre les gouvernements égyptien et hindou, en vue d'un échange de riz égyptien contre du jute indien. J'ai entendu dire également qu'un différend a surgi au sujet du prix du riz. J'espère que ce différend sera réglé prochainement. En ce qui me concerne je m'y emploierai avec énergie.

"J'ai entendu dire également — et je le rapporte sous toute réserve — que certains importateurs égyptiens ont ré-exporté du jute indien en Afrique du Sud où les prix sont fort élevés. Je ne veux pas croire à cette histoire. Mais si elle était vraie, elle amènerait le gouvernement des Indes à envisager des représailles".

Poursuivant son exposé, M. Ispahani nous dit que la récolte de l'année dernière s'était élevée à environ 60 lakhs de balles. Chaque lakh est de 100.000 balles et chaque balle pèse 400 lbs. Or, la prochaine récolte, celle de 1947, sera meilleure. On l'estime, vu le temps favorable qui a sévi, à 80 lakhs.

M. Ispahani sait fort bien que pour conserver les marchés internationaux, les Indes doivent faire un effort pour ramener la culture du jute à son niveau normal. Les Etats-Unis qui sont les plus grands clients des Indes ont commencé à

fabriquer des sacs en papier très fort. Cela pourrait être néfaste aux Indes, et le président de la mission indienne a porté le cas à l'attention de son gouvernement. Mais, comme il s'agit d'abord — et avant tout — d'éviter la famine, on ne peut revenir à la normale avant de s'assurer que la population du Bengale aura tout le riz dont elle a besoin.

Enfin, M. Ispahani nous dit qu'il espère — mais c'est un optimisme modéré, comme celui de tout homme d'affaires qui se respecte — que l'Egypte et les Indes finiront par se mettre d'accord et que la Vallée du Nil commencera sous peu à recevoir le quota de jute qui lui est réservé.

C'est là d'ailleurs le vœu que nous formulons également, car la crise du jute ne saurait se prolonger plus longtemps. Nous demandons au Président de la mission le but de son voyage.

"Je vous assure que ce n'est pas le jute, nous répond-il, en souriant. Quand on me parle du jute, je suis obligé d'écouter, mais je préfère canaliser la conversation vers le coton, par exemple, ou vers le thé.

"Car vous savez, nous importons beaucoup de coton égyptien. Et nous espérons en importer plus. Notre but est de devenir indépendants en matière de cotonnades. Il vient de s'établir une nouvelle filature de 400.000 broches au Bengale. D'autres sont en voie d'installation. La population des Indes augmente au rythme de 4 millions et demi d'hommes par an. Il faut habiller tout ce monde pour qui le coton est le principal article vestimentaire. Nous filons aussi bien du coton indien que le beau coton égyptien. Ce qui revient à dire que vous trouverez aux Indes un marché sans cesse grandissant.

"Mais il faut aussi que nous vous vendions nos produits. Ainsi, l'Egypte qui consomme beaucoup de thé, achète de grandes quantités de thé de Ceylon. Et je me dis: pourquoi pas du thé indien, puisque les Indes sont de grands acheteurs de coton égyptien?"

"Vous comprenez tout se tient. Aucun pays ne peut se permettre le luxe d'importer sans vendre. Il irait droit à la faillite. Le commerce pour se développer et prospérer doit être multilatéral.

"C'est pour gagner de nouveaux clients à nos marchés et aussi pour trouver de nouveaux produits à acheter que nous avons fait ce long voyage qui nous a amenés en Irak, en Syrie, au Liban, en Turquie, en Egypte.

"D'ici, une partie de la mission se rendra au Soudan. Certains de mes collègues et moi allons partir pour le Hedjaz ou, si vous préférez, l'Arabie Séoudite.

"Nous avons beaucoup vu, beaucoup étudié, beaucoup discuté, poursuit M. Ispahani".

— Vous avez discuté surtout le problème du jute, rétorquons-nous.

"Hélas!" dit le président de la mission indienne en nous serrant la main.

Charles ARCACHE.

Actualité

ECONOMIE

AUTOUR DES BALANCES STERLING

Au cours d'une cérémonie ayant eu lieu à Londres, Mr. Churchill a exprimé son accord total sur la demande de révision des dettes de guerre britannique, formulée par Mr. Hugh Dalton, Chancelier de l'Echiquier.

D'autre part les débats aux Communes ont été illustrés par le refus opposé par Mr. Glenvil Hall de répondre aux questions ayant trait aux dernières négociations ayant eu lieu au Caire au sujet des crédits sterling, s'étant toujours cantonné au communiqué du 3 mars et au discours dernièrement prononcé par Mr. Dalton aux Communes.

Le Secrétaire financier n'a pas également répondu, lorsque le député conservateur Crosswaite tenta de savoir s'il était vrai que l'Egypte avait demandé à la Grande-Bretagne de lui céder ses intérêts dans le Canal de Suez et dans les concessions de l'Anglo-Egyptian Oil.

Enfin Sidney Campbell, rédacteur financier de Reuter, écrit dans un article, que l'objet des négociations futures au sujet des crédits sterling ne sera pas tant leur réduction que la fixation des sommes annuelles payables en devises disponibles.

Il termine qu'il résulte des indices relevés que la Grande-Bretagne accepterait de payer à l'Egypte et aux Indes sa dette considérablement réduite, à raison de deux et demi pour cent par an. D'ailleurs c'est sur cette base qu'un accord est intervenu entre l'Angleterre et le Brésil, ce qui pourrait constituer déjà un précédent.

S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre des Finances a nié avoir proposé à la Grande-Bretagne que celle-ci ait à céder à l'Egypte ses actions du Canal de Suez jusqu'à concurrence de 100 millions de livres.

Il a précisé que pareille proposition avait été faite par les négociateurs égyptiens, comme étant une solution pour l'Angleterre de régler une partie de sa dette envers l'Egypte. Il s'est d'ailleurs avéré par la suite que la valeur des actions du Canal détenues par l'Angleterre n'était que de 17 millions de livres.

En outre dans une interview accordée à un confrère dans le courant de cette semaine le ministre des Finances avait déclaré :

"Une commission égyptienne se prépare à partir pour Londres. Nous espérons en arriver à un accord au moins provisoire du genre de celui de l'Argentine. Celui-ci est exécutable sur une échelle de quatre années. Sur le même modèle, on pourrait envisager, comme en Argentine, un abandon de l'Angleterre de ses parts et actions dans les entreprises et sociétés du pays L'Egypte proposerait éventuellement que la Grande-Bretagne en fasse autant pour ses actions au Canal de Suez.

Notre interlocuteur ne craint pas de souligner l'intérêt bilatéral que représenterait cet accord provisoire : le marché égyptien ayant besoin de certaines importations que faciliteraient cet accord ; d'autre part, l'intérêt de la Grande-Bretagne n'est pas moindre, car en l'absence d'une entente, elle perdrait définitivement le marché égyptien.

UN NOUVEL IMPOT ?

Une suggestion a été faite à la Chambre tendant à ce que les montants emportés par les voyageurs allant en villégiature à l'étranger soient soumis à un impôt.

La Commission des vœux et requêtes a déferé cette suggestion à la Commission des Finances, pour qu'elle soit examinée par elle.

LES TISSUS ET FILS DE COTON IMPORTES

Le ministre du Commerce et de l'Industrie vient de prendre un arrêté No. 213 de 1947 publié au "Journal Officiel" du 5 mai, fixant au 1er janvier 1948 la date à laquelle les dispositions du décret du 22 juin 1942, relatif à la vente des tissus et fils de coton entrent en application.

Ce dernier décret du 22 juin 1942 relatif au pliage et à la marque des tissus de coton importés ainsi qu'à l'indication de la longueur ou du poids des fils de coton, avait été modifié, dans certaines de ses dispositions par un décret subséquent du 30 octobre 1945 et qui prescrivait que le décret du 22 juin 1942 n'entrerait lui-même en vigueur qu'à partir de la date à fixer par arrêté du ministre du Commerce et de l'Industrie.

C'est cet arrêté fixant au 1er janvier 1948, la date d'entrée en vigueur des dispositions du décret du 22 juin 1942 qui vient d'être pris par le ministre du Commerce et de l'Industrie.

LES FILS DE COTON NE SERONT PAS EXPORTES

Les autorités compétentes n'ont pas approuvé une suggestion tendant à exporter à l'é-

tranger une certaine quantité de fils de coton. Cette décision a été prise afin de ne pas provoquer une hausse des prix de cet article.

En exécution de cette décision, le sous-secrétariat en question a présenté les Usines et les Sociétés de Filature d'avoir à s'abstenir de présenter des demandes aux fins d'exportation de ces fils.

STATISTIQUE DES COTONS EGRENES JUSQU'A FIN MARS 1947

Le ministère de l'Agriculture annonce que le coton égrené dans toutes les usines d'égrénage en Egypte depuis le commencement de la saison actuelle jusqu'à la fin du mois de mars 1947 est comme suit :

	Kantars
Amon	6.875
Karnak	2.856.296
Menoufi	364.632
Giza 23	4.052
Giza 7	117.035
Giza 30	25.891
Zagora	12.760
Achmauni	1.572.357
Autres variétés	1.190
Scarto	117.909
Total	5.078.997

La Revue d'Egypte Economique et Financière

REDACTION ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE ET ABONNEMENTS :

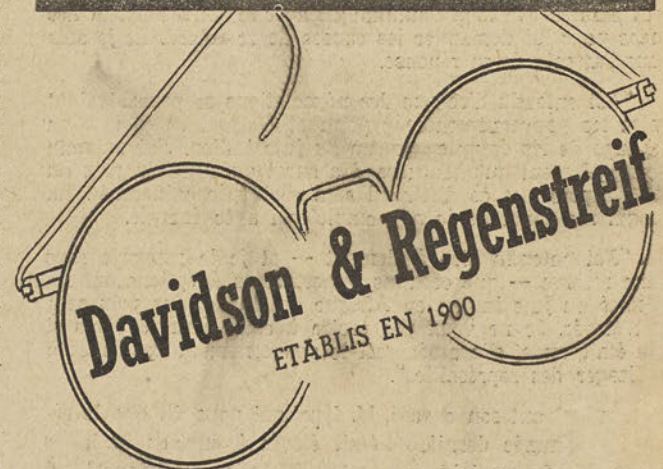
24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :
CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :
Me. Ch. ATALLA

LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE



REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610

locale

ET FINANCES

AUX DEBATS DE LA CHAMBRE SUR LA POLITIQUE DES FINANCES

S.E. Abdel Méguïd Badr pacha, ministre des Finances, répondant aux observations des députés faites au cours de la séance de la Chambre de lundi dernier, a déclaré :

Qu'en ce qui concerne l'exemption des petits propriétaires fonciers, le projet d'impôt progressif sur le revenu global lui donnera une solution définitive.

En ce qui concerne les devises étrangères, le ministre a déclaré que cette question à partir du 15 juillet dépendra de notre balance commerciale. Il a ajouté qu'à partir de cette date toutes les devises deviendront rares, ce qui militera en faveur de l'abolition de distinctions faites entre les bénéfices réalisés sur les marchandises importées du bloc sterling et celles qui le sont, d'autres pays étrangers.

Il a conclu en annonçant qu'un projet de loi était soumis au Conseil d'Etat pour la réglementation du contrôle des changes étrangers et en demandant aux Egyptiens de réfléchir sur cette vérité qu'à partir du 15 juillet l'Egypte ne pourra obtenir de devises étrangères que dans la mesure où elle exportera. Il a fait enfin appel aux Egyptiens pour qu'ils coopèrent à l'oeuvre du gouvernement, en ne partageant pas pour l'étranger sans motif grave et en restreignant leur besoin des articles de luxe.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

On apprend que le ministère du Commerce et de l'Industrie a décidé de passer outre, pour le moment à la modification de la législation actuelle sur les Chambres de Commerce.

...ET LES CHAMBRES INDUSTRIELLES

La législation sur les Chambres Industrielles ayant été déjà votée par le Parlement, le ministère du Commerce et de l'Industrie se mettra d'accord avec les Chambres de Commerce afin de réaliser cette législation.

CONFISCATION DE MARCHANDISES

S.E. Abdel Méguïd Badr pacha, ministre des Finances, a déclaré dans une interview accordée à un confrère que les marchandises importées sans permis des pays à devises rares ne seront plus confisquées à partir du 15 juillet.

DU THE DE CEYLAN

Des pourparlers sont actuellement en cours avec le gouvernement de Ceylan, en vue d'importer de ce pays, une grande quantité de thé.

LA GRAINE SOUDANAISE

L'accord entre l'Egypte et le Soudan, au sujet de l'importation de la graine soudanaise, sera signé dans le courant de la semaine prochaine.

TROC RIZ-HUILE D'OLIVE

Le troc de riz égyptien contre de l'huile d'olive du Liban fait actuellement l'objet de pourparlers entre les représentants des deux pays à Beyrouth.

ARRIVAGES D'AUTOS...

Une quantité de 122 tonnes d'automobiles et une autre de 75 tonnes de pièces de rechange sont arrivées dernièrement des Etats-Unis.

Une quantité de 76 tonnes d'automobiles également est arrivée de la Grande-Bretagne.

...ET DES PNEUS

11 tonnes de pneus sont arrivées de la France et 16 tonnes du même article sont arrivées de la Grande-Bretagne.

AUX IMPORTATEURS

L'Administration des Douanes a pris une décision imposant aux importateurs de dédouaner leurs marchandises, dans le mois de leur arrivée au port égyptien.

LE RATIONNEMENT DE LA VIANDE

Une épizootie s'étant abattue sur le bétail de Tripolitaine, il est possible que cette source d'approvisionnement nous soit fermée, ce qui amènerait le rationnement de la viande à nouveau. Cependant les services vétérinaires du ministère de l'Agriculture s'intéressent à cette maladie et font des recherches pour trouver le moyen de lutter contre elle.

AUTOUR DE L'EXPORTATION DES SOIERIES

Le sous-secrétariat d'Etat pour les Questions d'Approvisionnement a procédé au recensement des soieries et des travaux de tricotage produits en Egypte, en vue d'étudier l'opportunité d'exporter les quantités de ces articles, excédant les besoins de la consommation locale.

LES CONDITIONS POUR EXPORTER LES POMMES DE TERRE

Le ministère du Commerce et de l'Industrie a publié un communiqué déterminant les conditions exigées pour l'exportation des pommes de terre. Entre autres conditions, signalons les suivantes: Ce produit doit être propre et exempt de certaines maladies. Les pommes ne doivent pas être difformes. Elles doivent être emballées dans des sacs de 50 kilos ou des paniers de 25 kilos. Toutefois, cette dernière condition ne sera imposée qu'après une semaine de la date des présentes instructions.

5000 TONNES D'OIGNON DESHYDRATE A EXPORTER

Il a été décidé d'autoriser l'exportation d'une quantité de 5.000 tonnes d'oignon déshydraté. La tonne de cet oignon est égale à 10 tonnes d'oignon non déshydraté.

LES EGYPTIENS DANS LES SOCIETES

Le "Balagh" se félicite de l'intérêt de plus en plus considérable des Egyptiens pour tout ce qui concerne les sociétés et le commerce:

Dès que notre pays a commencé à prendre conscience de ses aspirations politiques, nous avons aussitôt compris qu'il ne nous suffisait pas de nous libérer des entraves politiques, mais qu'il nous fallait également nous défaire des entraves économiques. Malheureusement les circonstances n'étaient pas favorables et la plupart de nos compatriotes ne parvinrent pas à se créer une situation dans les affaires industrielles et économiques.

L'atténuation de la concurrence étrangère, par suite de la déclaration de la guerre, a ouvert les portes du commerce aux Egyptiens. Ceux-ci profitèrent de l'occasion qui se présentait à eux, et, même ceux d'entre eux qui n'avaient que de très vagues notions du commerce parvinrent facilement à réaliser des bénéfices.

Aujourd'hui que la situation redevient de plus en plus normale, il est absolument nécessaire à ceux qui, parmi les Egyptiens, se sont adonnés au commerce de s'organiser sur des bases saines pour pouvoir affronter les difficultés qui se présenteront à eux. Qu'ils sachent que l'ère où n'importe qui pouvait s'improviser commerçant est révolue et qu'ils auront à surmonter des crises terribles.

LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES LE CAIRE-ALEXANDRIE

L'administration des Téléphones prend ses dispositions pour renforcer la centrale téléphonique aux fins d'éviter tout retard dans les communications entre Le Caire et Alexandrie, durant la saison de l'été.

LES TICKERS A L'ADMINISTRATION DES TELEGRAPHES

L'expérience faite par l'administration des Téléphones et Télégraphes des "tickers" a réussi. Cet appareil sera employé pour les messages télégraphiques entre l'Egypte et la Palestine.

Acquérir une parcelle de terrain au lotissement Sadate sur la route du Vieux - Caire

C'EST FAIRE ACTE DE PRÉVOYANCE. TERRAINS A PLUS VALUE CERTAINE.

S'adresser

a l'ANGLO BELGIAN Co. OF EGYPT Ltd.

26a, RUE CHERIF PACHA, (Immobilier) LE CAIRE

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

POLITIQUE
ET DIPLOMATIE

Les délégations arabes ont fait à l'O.N.U. leurs premières armes. Cela n'a pas été sans quelques incidents comme la menace de boycotter la session si le Comité arabe de Palestine n'était pas admis à faire entendre lui-même sa voix. Aux dernières nouvelles, les Arabes, comme l'Agence juive, pourront déposer sur un même pied d'égalité. Or, à ce propos, la presse locale et orientale a constaté que les sionistes parvenaient plus facilement à faire la conquête des sympathies de certaines puissances occidentales qui siègent à l'O.N.U. le quotidien "Sawt al Omma" s'en étonne, dénonce la partialité de M. Aranha, celle du président de l'Assemblée Générale et constate, que la propagande arabe n'a pas donné tout son rendement alors que beaucoup de compréhension est acquise aux Juifs. Au surplus, chose étonnante pour un journal wafdiste comme l'est cet organe, l'on fait observer qu'il est nécessaire de bien préparer la propagande égyptienne avant de poser le problème national au Conseil de Sécurité. Ainsi donc a-t-on fini par comprendre que la diplomatie n'est pas solidaire de la politique, en général, et de la politique intérieure, en particulier.

Ici même nous avons eu l'occasion, à plus d'une reprise, de montrer que l'Egypte a besoin de plus d'une amitié internationale, et nous avons été jusqu'à prévoir des jeux d'équilibre indispensables qui doivent se faire par des prises de contact avec certaines grandes puissances soit antagonistes, soit tout simplement différentes par leur structure économique et politique. Nous n'entendons point par là adhérer à un système de gouvernement quelconque en faveur dans l'une ou l'autre de ces puissances, mais plaider, plus simplement, pour l'assouplissement de la diplomatie égyptienne — chose qui encore une fois n'a rien de commun avec le régime intérieur.

Mais pour en revenir à la question palestinienne, notons que, pour notre part, nous ne croyons pas à une solution à brève échéance qui proviendrait

d'une décision quelconque de l'O.N.U. Nous relèverons, pourtant, et avec beaucoup d'intérêt, telle tendance qui se fait jour dans le secteur modéré de l'opinion sioniste et d'après laquelle, la seule issue satisfaisante serait

l'octroi d'un territoire d'outre-mer à la colonisation juive, territoriale qui serait rattaché à un Etat symbolique, édifié sur le modèle du Vatican, en Palestine. On a proposé l'Ouganda pour recevoir le surplus de l'immigra-

tion sioniste — l'Ouganda ou n'importe quelle autre contrée. C'est là qu'interviendrait utilement l'O.N.U. qui est le seul organisme capable d'amener un des vastes empires d'aujourd'hui à octroyer au sionisme le Foyer qu'il revendique.

Le Roi et l'idée Monarchique

La monarchie ce n'est pas une doctrine, ce n'est point un programme de parti, ce n'est point non plus un régime ni un système de gouvernement. La monarchie est une institution née de la nature et de la réalité des choses. Elle est pour certains pays une nécessité de l'histoire, elle en est spontanément issue.

Tous ceux qui ont célébré cet 11ème anniversaire de l'accession au Trône du roi Farouk ont-ils bien compris le sens de cette célébration? Au début d'une ère nouvelle pour l'Egypte appelée à se gouverner toute seule, enfin, et à déterminer par elle-même le sort de chacun de ses citoyens et de ses hôtes, il est bon de considérer un peu le cheminement de son histoire qui au bout de 140 ans de règnes successifs, a amené la dynastie de ses princes à parfaire son indépendance et à consacrer sa liberté. L'Egypte moderne est incontestablement l'œuvre de Mohamed-Aly et de ses descendants. A travers mille tâtonnements, les khédives et les rois, les souverains qui ont régné sur elle ont façonné sa destinée, édifié sa structure politique, économique et sociale. Ils l'ont faite — l'Egypte — comme l'artisan "fait" de ses mains prudentes et expertes, l'objet qu'il doit créer. Et la tâche — en dépit des déboires et des catastrophes — s'est accomplie sans interruption, en vertu d'un testament légué de père en fils à partir du grand Mohamed-Aly.

Si vraiment, à une époque comme la nôtre, qui a la réputation de n'être plus le siècle des rois, l'on devait donner l'exemple, pur et concret, des bienfaits de l'hérédité monarchique, il faudrait invoquer celui de l'Egypte. Car ce n'est point par hasard que l'on voit aujourd'hui le pays renouer des traditions et accomplir les mêmes gestes qui étaient accomplis il y a cent ou cent cinquante ans.

L'Egypte revendique l'unité de la vallée du Nil — opérée par Mohamed Aly, se met en tête que la Renaissance arabe — comme l'avait tenté, grâce à sa puissante armée, Ibrahim pacha, envoie une mission militaire aux Etats-Unis qui ont commandé la victoire contre l'Allemagne — comme le Khédivé, après 1870, s'inspira des méthodes allemandes pour redresser les armes égyptiennes : ainsi la tradition demeure...

D'avantage, la dynastie égyptienne continue comme autrefois de faire appel aux meilleurs éléments étrangers, pour les amener à contribuer au progrès du pays. Et ces Etrangers qu'elle a toujours tenté d'assimiler, elle compte encore les admettre dans son sein.

Et c'est pourquoi toute la population de ce pays — à quelque origine qu'elle appartienne, quelle que soit la langue qu'elle parle — doit rendre hommage à l'Intelligence supérieure qui, depuis plus d'un siècle, gouverne notre politique, règle les remous de la renaissance égyptienne, contient modère et canalise le torrent impétueux d'un nationalisme trop longtemps refoulé. Et pour terminer, faudra-t-il rappeler telles paroles prononcées par le comte de Lur-Saluces, il y a un demi-siècle, qui déclarait, à propos de la continuité de la monarchie française : "La Monarchie, c'est un centre fixe. Je ne saurais mieux le comparer qu'à un de ces pivots qui, sans être immobiles, demeurent à la même place cependant que le reste de leur appareil évolue." Et faut-il aussi évoquer ces autres paroles : "Dans un Etat normal — une monarchie normale — les émotions publiques ne sont pas de simples coups de sensibilité, balayés, remplacés au premier vent contraire: elles deviennent la matière et la substance d'actions utiles, elles servent à recouvrer et à restaurer ce qui a été perdu pour la communauté".

Charles ATALLA

LA SITUATION

INTERIEURE

Nous comprenons bien l'action politique — légale ou illégale — qu'un groupement déterminé, personnel et avoué peut entreprendre sous une forme pacifique ou non. Nous ne comprenons pas, par contre, le geste anonyme des boute-feux du cinéma Metro. Si le terrorisme palestinien inspire ces messieurs, il semble qu'ils n'en aient pas quand même saisi tout le sens. Un témoin oculaire arabe a reconnu que, à Jérusalem et ailleurs, lorsque les "partisans" juifs entreprennent de faire sauter un bâtiment officiel ou d'attaquer certaines autorités, ils évitent d'atteindre la population civile des deux sexes et des deux races. D'autre part, ces terroristes se font toujours connaître et vont jusqu'à publier des communiqués! Enfin, l'on sait pourquoi ils combattent. Mais les dynamiteurs du cinéma Metro, eux, se fauillent et se défilent, font maladroitement des victimes et vident de tout sens leur geste. Ainsi peut-on se demander contre quoi ou contre qui ils ont voulu protester lorsqu'ils ont si tristement troublé la joie du peuple au jour d'anniversaire de l'Accession au Trône du Souverain. Etait-ce pour protester contre l'appel du président du Conseil au sujet de la collaboration de l'Egypte avec ses étrangers? Etait-ce pour affirmer la présence de cellules anarchistes dans le pays? Etait-ce, maniés par une main étrangère, pour compromettre la chance de l'Egypte et des Arabes à l'O.N.U.? Nous voudrions bien le savoir et que ces messieurs passent pour nous laisser leurs cartes de visite!

LE NOUVEAU SEMAINIER

LA POLITIQUE AGRICOLE

proposée au cours d'une intéressante conférence

de S.E. HUSSEIN ENAN PACHA

ancien ministre de l'Agriculture

S. E. Hussein Enan pacha, ancien ministre de l'agriculture, a donné lundi 21 Avril une intéressante communication au cours de la 17ème conférence de l'Académie Egyptienne des Sciences sur la politique agricole.

Enan pacha qui est une sommité en matière d'agriculture et d'économie rurale a déclaré que l'agriculture demeurera le pilier de l'économie nationale égyptienne quel que soit le développement que connaîtra l'industrie.

En effet, les vivres constituent la meilleure arme que puisse posséder une nation. De plus, le président Roosevelt, dans une allocution faite à la conférence des vivres et de l'agriculture qui s'est tenue à Hot Spring's en 1943, souligna que les deux tiers des habitants du globe s'occupent de l'agriculture. Toutefois, il formula le désir de voir les nations accorder à ce domaine l'attention qu'elles prodiguent dans les autres domaines.

Si telle est l'opinion des responsables à l'étranger, il faudrait que, dans un pays comme l'Egypte où le climat est favorable et la terre, fertile, nous profitions de ce que la nature nous offre et que nous travaillions à relever l'agriculture au rang qu'elle mérite. Nous admettons que, dans le domaine agricole, l'Egypte a accompli des succès louables après avoir surmonté de nombreuses difficultés. Cependant, elle n'a pu placer l'agriculture au premier rang.

L'ancien ministre a exprimé le désir de voir tout Egyptien déployer ses efforts au service de l'agriculture. Il a même revendiqué que cette dernière soit comprise dans le programme d'enseignement pour que les jeunes en profitent dans leur loisir si elle ne devient pas leur profession.

Quant aux répercussions néfastes dont souffre l'agriculture du fait du changement des cabinets et par conséquent de l'instabilité de la politique agricole, Enan pacha a recommandé qu'une politique agricole stable reconnue de tous soit définitivement établie. Elle serait adoptée et poursuivie quel que soit le parti au pouvoir. De plus, le Ministère de l'Agriculture devrait, comme aux Etats-Unis, avoir la main haute sur tout ce qui se rapporte à cette branche tels que l'irrigation, le drainage, l'administration des domaines de l'Etat, le département du fellah, le tanzim... etc., qui ressortent actuellement de plusieurs autres ministères. De même, malgré les efforts d'Enan pacha, le Ministère de l'Agriculture demeure encore secondaire par rapport aux autres.

LES BASES D'UNE POLITIQUE AGRICOLE SAGE.

S.E. Hussein Enan pacha a formulé plusieurs recommandations qui peuvent servir de base à une politique agricole rationnelle. Nous en citons les plus importantes:

1. Vu la densité de la population égyptienne (1/4 de feddan par personne contre 3 feddans en Amérique), il faudrait penser à l'extension des terres agricoles par la mise en valeur du nord du Delta, de certaines régions désertiques ainsi que des oasis. De même, il conviendrait d'encourager la culture séfi (d'été) dans les bassins en employant l'eau souterraine tout en maintenant le système des bassins en vue de les utiliser comme soupape de sûreté pendant les crues dangereuses.

Cependant, l'extension des terres agricoles ne pourra quand même pas faire face aux besoins d'une population grandissante. C'est pourquoi il faudra avoir recours aux moyens suivants pour augmenter la production végétale et animale.

2. Pour que la politique de l'irrigation aille de pair avec la politique agricole, il faudrait que les agronomes participent dans les plans de l'irrigation et du drainage. De même, il convient de baisser le niveau de l'eau dans les drains au moyen de pompes mues à l'électricité produites par les centres électriques que le Gouvernement se propose d'installer dans le Delta.

3. Pour arriver au but visé par la tendance vers la limitation de la propriété foncière, on pourrait par une législation obliger les grands propriétaires à donner en location une partie de leurs terres contre une partie de la récolte. De même, il faudrait encourager la migration en vue d'assurer la main-d'œuvre suffisante dans les contrées qui en manquent tout en accordant le soin nécessaire à leur habitation et leur alimentation.

4. Les agriculteurs devraient employer les semences sélectionnées en vue d'un meilleur rendement. Une loi réglementerait l'emploi de ces semences.

5. Les recherches techniques du ministère de l'Agriculture doivent être l'objet d'une vaste propagande pratique afin de convaincre le fellah de la nécessité d'adopter les procédés modernes relatifs à l'emploi des engrais et les autres travaux agricoles. Les unités agricoles et les fermes-modernes sont les plus appropriées à ce genre de propagande.

6. Quant aux machines agricoles, Enan pacha a réfuté toutes les allégations qui tendent à prouver que ces machines constituent une vive concurrence à la main-d'œuvre. Ces machines, a-t-il déclaré, effectuent les grands travaux urgents en peu de temps et avec peu de frais. C'est pourquoi le Gouvernement devrait favoriser l'emploi de certaines machines après avoir étudié leur adaptation aux conditions de l'Egypte et la possibilité de trouver des pièces de rechange.

7. L'ancien ministre a attiré l'attention sur la nécessité de développer l'élevage pour accroître la richesse nationale. De plus, il faudrait que la production animale égyptienne assure l'approvisionnement du pays en viande et en laiterie dont elle importe de grandes quantités. Aussi faut-il améliorer les sélections égyptiennes par leur croisement avec les variétés étrangères connues mondialement.

8. En ce qui concerne les vergers, il conviendrait que le Gouvernement intervienne, par une législation, pour indiquer les variétés de fruits que les agriculteurs peuvent planter dans leurs régions ou non, selon la nature du sol et le besoin du pays.

De même, il est indispensable d'intensifier la production des fruits, des légumes et des fleurs pour faire face aux besoins de l'Egypte. Celle-ci, pouvant produire de grandes quantités en hiver au moment où l'Europe en a besoin, devrait organiser l'exportation. Dans le cas d'une surproduction par rapport à la consommation locale et à l'exportation, le surplus des fruits et des légumes peut être mis en conserves.

9. Il faudrait également diversifier nos cultures en acclimatant les plantes économiques exotiques et en favorisant les plantes textiles telles que le lin et le chanvre.

10. Enfin, des instituts agricoles se spécialisant dans les recherches de la production végétale et animale devraient être créés. Il faut également multiplier les missions à l'étranger et la consultation des experts mondiaux dans nos problèmes agricoles.

S.E. Hussein Enan pacha a terminé son intéressant exposé en soulignant la nécessité d'obliger les grands propriétaires de contribuer au relèvement du niveau de vie de leurs paysans par l'amélioration de leur habitation et leurs conditions hygiéniques.

Gamil SABBAN.

ING. GABRIEL ROGOJAN
EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX

Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
 POUR BANQUES et SOCIÉTÉS

Verification et remise à neuf de tout genre de coffre
3, RUE EL-CHERIFEIN - TEL 52187 - LE CAIRE

LE COMMERCE AVEC LA BELGIQUE

Règlement No. 20 relatif au paiement des importations et des exportations de marchandises.

Le "Moniteur Belge" du 12 mars 1947 publie un nouveau règlement modifiant sensiblement les formalités relatives à l'importation et à l'exportation des marchandises ainsi qu'à leur financement. Vu la longueur de ce règlement, nous n'avons reproduit que les articles qui intéressent les importateurs, laissant de côté les formalités qui s'appliquent particulièrement aux banques.

CHAPITRE I

Paiement des importations

SECTION 1. — Principes généraux.

Article premier. — Les "regnicoles" et les résidents" sont seuls admis à bénéficier des dispositions du présent règlement.

Article 2. — Sauf dérogations autorisées par l'I.B.L.C., les banques agréées ne peuvent effectuer de paiements aux exportateurs étrangers ni créditer un compte étranger en règlement d'importations de marchandises que s'il ressort des pièces justificatives présentées par l'importateur que les marchandises seront effectivement importées sur le territoire de l'U.E.B.L. dans les trente jours de la date de ce paiement.

En outre les banques agréées ne peuvent céder de devises étrangères au comptant aux importateurs regnicoles et résidents que si le paiement est exigible dans les trente jours de cette cession.

Lorsque le paiement est exigible dans un délai supérieur à trente jours, les banques agréées peuvent céder des devises étrangères à terme conformément aux dispositions du règlement Nn. 21 de l'I.B.L.C.

SECTION II — Paiement des importations soumises à licence

1) DOCUMENTS

Article 9. — L'importateur doit revêtir de sa signature et faire viser par une banque agréée le certificat de priorité (A1), la licence (A2) et la copie de licence d'importation (A3 et A4) qui lui auront été délivrés.

2) MODALITES DE PAIEMENT

Article 10. — Les banques agréées sont autorisées à effectuer dans le cadre des dispositions du présent règlement des versements en compte étranger ou des transferts en monnaies étrangères, à concurrence des montants et suivants les modalités indiquées sur le certificat de priorité et la licence délivrée à l'importateur.

Ces versements et ces transferts ne peuvent être effectués que pour autant que les banques se sont fait remettre les pièces justificatives suivantes et sont assurées que les éléments, qui s'y trouvent repris concordent avec ceux qui figurent sur les documents précités (A1-A2):

1o Une copie certifiée conforme de la facture originale ou de la facture pro forma.

2o Une copie certifiée conforme du contrat ou d'un échange de correspondance formant contrat;

3o Pour les pays repris à la liste No 2, ci-après photographie de la licence d'exportation délivrée par les autorités compétentes de ces pays ou une attestation de l'importateur établissant que ce document n'est pas requis.

Ces derniers documents peuvent être remplacés par toutes pièces prouvant que la marchandise a quitté le pays d'origine, fait route vers le territoire de l'U.E.B.L. ou y a été introduite.

SECTION 3. — Paiement des importations non soumises à licence

1) MODALITES DE PAIEMENT

Pour les importations qui se sont pas soumises à licence, les banques agréées sont autorisées à effectuer dans le cadre des dispositions du présent règlement un versement en francs belges au crédit d'un compte étranger de la nationalité du pays du fournisseur ou un transfert dans la monnaie et les conditions prévues par l'accord de paiement en vigueur avec le pays du fournisseur.

Quand le paiement ne peut s'effectuer, comme indiqué au paragraphe précédent, l'importateur peut, soit solliciter une autorisation particulière de l'I.B.L.C. pour la déclaration modèle F ou G soit introduire une demande de licence d'importation à l'Office Central des Contingents et Licences.

Nous avons un accord de paiement avec les pays repris à la liste 1 ci-après:

2) DOCUMENTS

Article 20. — Pour toute importation non soumise à licence, l'importateur regnicole ou résident doit souscrire une déclaration d'importation.

Les déclarations d'importation sont:

du modèle "F"

lorsque l'importateur acquiert des devises étrangères auprès d'une banque agréée, effectue un paiement au crédit d'un compte étranger en francs belges, ou utilise des avoirs propres libellés dans la monnaie du paiement, figurant au crédit d'un compte ouvert dans une banque agréée de l'U.E.B.L.;

du modèle "G"

lorsque l'importateur utilise des avoirs propres libellés dans la monnaie du paiement figurant au crédit d'un compte ouvert dans une banque à l'étranger.

Article 21. — Les déclarations d'importations modèles "F" sont souscrites auprès de la banque agréée intervenante au paiement. Elles comportent 4 volets.

Les déclarations d'importation modèle "G" sont délivrées par la Banque Nationale de Belgique. Elles comportent 2 volets.

Article 24. — Pour obtenir le dédouanement des marchandises, l'importateur doit présenter aux bureaux de la douane les volets 1 et 2 d'une déclaration d'importation modèle "F" dûment visés par une banque agréée, ou les volets 1 et 2 d'une déclaration d'importation modèle "G", dûment signés par lui.

Article 25. — Le volet No 2 de la déclaration d'importation modèle G dûment visé par la douane, sert de justification à l'importateur pour l'utilisation de ses avoirs en monnaies étrangères.

SECTION 4. — Importations sans paiement.

Article 30. — Toute marchandise destinée à l'usage personnel de l'importateur, dont la valeur est inférieure à 5.000 francs et ne comporte pas de paiement, peut être importée sur production d'une déclaration d'importation modèle "C".

Les déclarations d'importation modèle "C" sont délivrées par le service de la douane. Elles comportent deux volets.

Les volets No 1 et 2 permettent d'obtenir le dédouanement des marchandises, la douane renverra ces volets annotés à l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change.

Article 31. — Peuvent s'effectuer sans formalités pour autant qu'elles ne comportent pas de paiement:

1o Les importations de marchandises faites personnellement par des personnes pénétrant dans l'U.E.B.L. et dont la valeur ne dépasse pas 10.000 francs;

2o Les importations par voie postale de marchandises dont la valeur n'excède pas 500 francs.

3o Les importations sous forme de colis postaux de marchandises dont la valeur n'excède pas 1.000 francs.

CHAPITRE II

SECTION I. — Principes généraux.

Article 32. — Tout exportateur est tenu de céder à une banque agréée dans les huit jours de leur acquisition les moyens de paiement en devises ou les autres valeurs quelconques représentant le prix de la marchandise exportée.

Cette cession peut s'effectuer à terme dans les conditions fixées par le règlement No. 21 de l'I.B.L.C.

Article 33. — Les banques agréées sont autorisées à ouvrir sur ordre de leurs correspondants étrangers des crédits documentaires en faveur d'exportateurs regnicoles ou résidents.

Les banques agréées devront recevoir couverture de ces crédits dans les huit jours de la réception des documents par leurs correspondants étrangers.

Toutefois: 1o pour les pays repris à la liste No. 3 ci-après, la couverture devra être faite préalablement à l'ouverture du crédit.

2o Pour les pays repris à la liste no. 4, la couverture pourra être faite dans les huit jours du dédouanement des marchandises dans le pays de destination.

Paiement des exportations soumises à licence.

1) DOCUMENTS

Article 34. — L'exportateur doit revêtir de sa signature et faire viser par une banque agréée le certificat de priorité à l'exportation (B1), la licence (B2) et la copie de licence d'exportation (B3-B4) qui lui ont été délivrés.

La banque ne peut viser ces documents:

1o Qu'après s'être fait confier par l'exportateur le recouvrement du prix d'expédition et, le cas échéant, l'expédition des documents y relatifs, et

2o qu'après s'être assurée que les indications de quantités et de valeurs figurant sur les documents lui permettant de recouvrer le prix de l'expédition correspondent à celles apportées sur le certificat de priorité à l'exportation (B1) et la licence d'exportation (B2), et

3o qu'après s'être assurée que le délai et les modalités de paiement sont clairement indiqués.

Les documents remis à la banque pour lui permettre de procéder au recouvrement du prix des marchandises doivent en tous cas, comprendre les pièces justificatives suivantes:

1o La copie certifiée conforme de la facture originale ou une facture pro-forma;

2o La copie certifiée conforme du contrat ou d'un échange de correspondance formant contrat.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, le visa de la banque sera remplacé par le cachet de l'Office centrale des contingents et licence lorsque l'exportation se fait sans paiement:

2) MODALITES DE PAIEMENT

Article 35. — Pour les exportations soumises à licence, la monnaie du paiement est celle indiquée sur le certificat de priorité et la licence délivrée à l'exportateur.

Article 36. — Pour les exportations soumises à licence, la obligation être confié par l'exportateur à la banque qui a visé le certificat de priorité et la licence d'exportation en la chargeant, le cas échéant, de l'expédition des documents y relatifs.

3) ORGANISATION DU CONTROLE

Article 38. — La banque remet à l'exportateur dûment visées par elle, la licence d'exportation (B2) et la copie no 1 de cette licence (B3). Ces documents servent à obtenir le dédouanement des marchandises.

Paiement des exportations non soumises à licence

1) MODALITES DE PAIEMENT

Pour les exportations non soumises à licence, le paiement doit s'effectuer, soit en francs belges par le débit d'un compte étranger, soit dans les conditions de l'accord de paiement en vigueur avec le pays acheteur.

Article 45. — Chaque fois que, pour une raison quelconque le paiement des marchandises exportées n'est pas requis ou ne peut s'effectuer conformément aux dispositions prévues au paragraphe ci-dessus, une autorisation particulière de l'I.B.L.C. est requise pour viser une déclaration d'exportation modèle H ou utiliser une déclaration d'exportation modèle J. Dans les cas prévus à l'alinéa précédent, les déclarations d'exportation modèle H et J peuvent être remplacées par un certificat de priorité à l'exportation (B) et une licence d'exportation (B2, B3 et B4).

2) DOCUMENTS

Article 46. — Pour toute exportation soumise à licence, l'exportateur regnicole ou résident doit souscrire une déclaration d'exportation.

Les déclarations d'exportation sont:

du modèle "H"

lorsque la valeur des marchandises exportées dépasse 500 francs.

du modèle "J"

lorsque la valeur des marchandises exportées ne dépasse pas 500 francs.

Le recouvrement du prix des marchandises exportées doit obligatoirement être confié par l'exportateur à la banque agréée qui a visé la déclaration d'exportation modèle "H" en la chargeant, le cas échéant, de l'expédition des documents y relatifs.

3) ORGANISATION DU CONTROLE

Article 49. — Les déclarations d'exportation modèle "H" doivent être visées par la banque agréée intervenante au paiement. Celle-ci ne peut viser ces documents qu'après s'être fait remettre les pièces justificatives énumérées à l'article 34 du présent règlement et s'être assurée de la concordance des éléments qui s'y trouvent repris.

Article 51. — Pour obtenir le dédouanement des marchandises, l'exportateur doit présenter aux bureaux de la douane les volets Nos 1 et 2, d'une déclaration d'exportation modèle "H" ou les volets Nos 1 et 2 dûment signés par lui d'une déclaration d'exportation modèle "J".

CHAPITRE IV

Transit, travail à façon et consignation

Article 64. — Les paiements relatifs aux marchandises en transit sont soumis à l'obtention d'une autorisation particulière de l'I.B.L.C.

Les paiements relatifs aux marchandises donnant lieu à travail à façon dans le territoire de l'U.E.B.L. pour compte de l'étranger ou à l'étranger pour compte d'une firme établie dans le territoire de l'U.E.B.L. sont soumis à la production de licences d'importation ou d'exportation et s'effectuent conformément aux modalités prescrites sur ces licences.

Il en va de même pour les paiements relatifs aux marchandises mises en consignation sur le territoire de l'U.E.B.L. d'ordre d'un consignateur à l'étranger ou en consignation à l'étranger d'ordre d'un consignateur résidant dans le territoire de l'U.E.B.L.

LISTE No. 1

Pays avec lesquels la Belgique a signé un accord de paiement:

Autriche, Argentine, Brésil, Danemark, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Gran-

de-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay, Yougoslavie.

Sont assimilés aux pays avec lesquels un accord de paiement est en vigueur: Canada, Etats-Unis d'Amérique.

Liste No 2 et (art. 10)

SUISSE.

Liste No 3 (art. 33)

ESPAGNE, ITALIE

Liste No 4 (art. 33)

ARGENTINE, BRESIL, URUGUAY.

Dispositions spéciales pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi

Pour le paiement de marchandises en provenance du Congo et du Ruanda-Urundi, l'importateur n'est pas tenu d'employer ses avoirs en monnaies étrangères.

Paiement des importations soumises à licence.

Lorsque le paiement comporte une acquisition de francs congolais, l'importateur regnicole ou résident doit revêtir de sa signature et présenter avant l'importation à une banque agréée le certificat de priorité (A1), la licence (A2) et la copie de licence d'importation (A3 et A4) qui lui ont été délivrés, munis du visa de l'O.C.C.L.

La banque agréée munira ces documents de son cachet, après que les pièces justificatives énumérées à l'article 10 lui auront été soumises.

Lorsque le paiement se fait en francs belges ou par l'utilisation d'avoirs propres libellés en francs congolais, le visa de l'O.C.C.L. suffit.

Paiement des importations non soumises à licence.

Le paiement des marchandises non soumises à licence, en provenance de la Colonie, s'effectue en francs belges ou congolais.

Dans les autres cas, il faut une autorisation spéciale de l'I.B.L.C. ou introduire une demande de licence.

L'importateur doit souscrire une déclaration modèle F s'il acquiert des francs congolais ou une déclaration modèle G s'il utilise des avoirs propres libellés en francs congolais ou effectuée le paiement en francs belges.

Paiement des exportations soumises à licence.

Ni le certificat de priorité (B 1), ni la licence (B 2), ni les copies de la licence d'exportation (B 3 et B 4) ne doivent être visés par la banque. C'est l'O.C.C.L. qui appose son cachet sur ces documents.

Paiement des exportations non soumises à licence.

Le paiement des exportations de marchandises vers le Congo et le Ruanda-Urundi s'effectue en francs belges ou en francs congolais. L'exportateur utilise une déclaration modèle J.

Dans les autres cas, il faut une autorisation spéciale de l'I.B.L.C. ou introduire une demande de licence.

FORMALITES CONSULAIRES IMPOSEES PAR L'EGYPTE LORS DE L'ENTREE DES PRODUITS BELGES SUR SON TERRITOIRE.

Factures consulaires.

Ne sont pas exigées.

Certificats d'origine.

L'Administration n'exige pas, en principe, de certificats d'origine. Toutefois, l'Administration peut, quand elle le juge nécessaire, lorsque l'origine de la marchandise n'est pas établie, requérir de l'importateur un certificat et ce, préalablement au retrait.

Les certificats d'origine doivent émaner des Autorités Officielles ou des organismes habilités à cet effet, telles, les Chambres de Commerce reconnues dans leurs pays respectifs.

Les certificats doivent être visés par le Consulat d'Egypte.

Langues: Les certificats d'origine peuvent être établis dans l'une des langues arabe, française, anglaise, ou italienne. L'importateur devra, cependant, faire accompagner d'une traduction en arabe les certificats qui seraient émis dans l'une des autres langues précitées.

Il n'existe pas de modèle spécial de certificat d'origine.

Factures commerciales.

L'Administration exige toujours la présentation d'une facture commerciale, et en conserve par devers elle soit l'original, soit une copie conforme. En conséquence, il est préférable qu'une copie conforme accompagne l'original et qu'elle porte la mention "Duplicata".

Pour faciliter les formalités douanières en vue du retrait de la marchandise, les factures doivent porter toutes spécifications nécessaires pour déterminer la nature de la marchandise d'une façon précise et détaillée: telles que poids brut et net, quantité, nombre, mesure, espèce, frais de colis et d'assurance, prix, ainsi que la nature de la marchandise à savoir les éléments entrant dans sa composition, et si nécessaire, la proportion de chaque élément, en d'autres termes, toutes les indications qui permettent à la Douane d'appliquer exactement le tarif des droits.

(Extrait du Bulletin Officiel de la Chambre de Commerce de Bruxelles)

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LA LEVEE DU SEQUESTRE SUR LES BIENS ITALIENS LIVRAISON DES DOSSIERS AU REPRESENTANT CONSULAIRE ITALIEN

En application de l'arrêté ministériel portant déblocage des biens italiens placés sous séquestre depuis la guerre, une commission composée de représentants des autorités libanaises, françaises et italiennes s'est rendue au troisième étage de l'immeuble de la Banco di Roma, Place de l'Etoile, où se trouvait le bureau du Séquestre général des biens ennemis, et a procédé à la levée des scellés et à la remise des documents touchant des biens italiens entre les mains du représentant consulaire d'Italie.

AJOURNEMENT DE L'EXPOSITION DE BEYROUTH A 1952

A défaut d'emplacement suffisant disponible, l'Exposition internationale de Beyrouth, prévue pour 1950, a été reportée à 1952. La Commission spéciale chargée de son organisation a suggéré que l'Exposition soit aménagée sur le terrain de l'aérodrome de Beyrouth, lequel sera désaffecté dès la création de l'aérodrome de Khaldé. Mais comme l'aérodrome de Beyrouth doit servir jusqu'en 1948, la commission a jugé indispensable de retarder de deux ans l'organisation de cette manifestation.

L'AGRANDISSEMENT DU PORT DE TRIPOLI

Selon une information de presse, le Gouvernement se proposerait d'étudier avec une attention nouvelle les projets d'agrandissement du Port de Tripoli. Une mission d'ingénieurs a été désignée pour se rendre sur les lieux et examiner les possibilités de réalisation de ce projet.

785.000 LIVRES POUR LA SAISON D'ESTIVAGE

Une conférence s'est tenue au Ministère des Finances à laquelle participaient, outre le Ministre M. Chamoun, M. Kamal Djoumblatt, Ministre de l'Economie Nationale, le Général Naffal, Secrétaire Général du même département, et M. Nasri Hanfouche, délégué libanais à l'Office des Changes. Cette réunion avait pour but d'étudier l'organisation de la prochaine saison d'estivage, telle qu'elle a été exposée dans le plan élaboré par le Ministère de l'Economie Nationale, et dont la réalisation nécessitera des crédits de

l'ordre de 785.000 livres libanaises. Après discussion des différents aspects de la question, le Ministère des Finances a donné son accord touchant les crédits en question.

IMPORTATION DE SUCRE ET DE RIZ D'EGYPTE

Le Gouvernement a autorisé la Société Soudanaise pour l'exportation et l'importation à exporter au Liban 250 tonnes de sucre et autant de riz, aux prix et conditions imposés par le Liban.

UN EXPERT AMERICAIN POUR LES QUESTIONS INDUSTRIELLES ET HYDRO-ELECTRIQUES

Une dépêche du Ministre du Liban à Washington annonce qu'un accord de principe a été conclu avec un expert américain d'origine libanaise, M. Michel Malti, professeur à l'Université de New-York, spécialisé dans les problèmes de l'industrie et de l'utilisation des forces hydro-électriques. M. Malti, qui passera six mois au Liban, étudiera au cours de son séjour le développement industriel du Liban, et ses conditions, ainsi que l'extension de l'irrigation. Le Gouvernement se préoccupe d'une façon spéciale de tirer le maximum de profit de l'abondance des chutes de pluies sur les grandes hauteurs en vue de la construction de barrages susceptibles de fournir la force motrice à un grand nombre d'industries et d'irriguer de grandes superficies de terrains.

LE RAPPORT TRIMESTRIEL DES INTERETS COMMUNS DENONCE LA HAUSSE DES PRIX EN SYRIE ET AU LIBAN

Le rapport du Conseil Supérieur des Intérêts Communs sur la situation économique au Liban et en Syrie durant le premier trimestre de 1947, vient d'être terminé et soumis au Conseil des Ministres pour examen. Ce document met notamment en relief la diminution de la circulation fiduciaire au Liban, à l'encontre de la Syrie, où le volume des billets en circulation est en augmentation sensible, du fait de l'augmentation sensible, du fait de l'augmentation même du pouvoir d'achat de la masse.

Touchant le coût de la vie, le rapport établit que l'ensemble des prix s'est stabilisé d'une façon générale autour de niveaux élevés à l'exception de certains secteurs très limités, et d'importance réduite. L'Alimentation, le Logement et une grande partie du secteur de l'Habillement sont stationnaires, alors que de nombreux autres prix continuent à monter.

POUR UNE LIMITATION DE CERTAINES IMPORTATIONS

Un groupe de commerçants et d'industriels libanais ont adressé des requêtes au Ministère de l'Economie Nationale en vue de la limitation ou même de la prohibition de l'importation des articles de confection, chaussures toutes faites, spécialités pharmaceutiques simples, et en général de tous articles ou produits susceptibles d'être fabriqués ou remplacés au Liban. Cette initiative ne semble pas devoir d'ailleurs être prise en considération par le Ministère, désireux d'encourager et de stimuler la concurrence en vue d'aider au succès de la politique de baisse générale des prix entreprise par le Gouvernement depuis le 1er Janvier.

Syrie

IMPORTANTES DECLARATIONS DE MARDAM BEY SUR LES NEGOCIATIONS SYRO-LIBANAISES

Abordant, au cours d'une conférence de presse, l'état actuel des pourparlers syro-libanais sur les problèmes en suspens entre les deux pays, M. Djémil Mardam bey, Président du Conseil, a déclaré notamment:

PIPE-LINE

Les négociations avec le Liban évoluent favorablement. Les deux Gouvernements ont examiné à Chtaura toutes les questions intéressant les deux pays et notamment: le pipe-line séoudite, la Mira, la monnaie et la baisse de l'or.

"Je n'ai pas besoin de vous dire que ces conversations n'ont pas encore abouti et que nous devons nous réunir incessamment à Beyrouth en vue de poursuivre l'examen de ces questions.

"La Syrie n'a conclu jusqu'à présent aucun accord avec la Transarabian. Les négociations qui se déroulent avec le gouvernement libanais concernent seulement les problèmes qui relèvent des Intérêts Communs, tels que les taxes douanières sur le matériel importé par la dite Société, et les avantages financiers que chacun des deux pays en retirera."

MIRA

"La question de la Mira est déjà réglée. Nous avons tout d'abord l'intention de supprimer cet organisme et de rendre la liberté au commerce des céréales. Mais la récolte qui ne s'annonce pas satisfaisante nous a

obligés à proroger encore d'un an le monopole de l'achat et de la vente des céréales."

LA BAISSSE DE L'OR

"La baisse de l'or préoccupe également l'attention des deux gouvernements. Certains Etats interdisent l'entrée de l'or, d'autres la tolèrent. La thésaurisation de l'or est une calamité pour le pays. L'or constitue un capital mort qui empêche le développement de l'industrie et du commerce. La disparition de l'or est également une calamité. Les deux points de vue ont leurs avantages et leurs inconvénients, leurs partisans et leurs détracteurs. Nous ne savons encore quelle décision prendre, mais vous pouvez être certains que notre position définitive sera conforme aux véritables intérêts du pays."

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA TURQUIE

Une personnalité compétente vient de déclarer à la presse que les pourparlers économiques turco-syriens, actuellement en cours, ont pour but le renforcement des relations et échanges commerciaux entre les deux pays. Ce développement aurait lieu sur la base du troc, dans l'attente du règlement de la question de change et de paiement, car le gouvernement syrien persiste à ne pas reconnaître l'accord commercial conclu avec la Turquie par la France.

Irak

UN PLAN DECENNAL DE GRANDS TRAVAUX

Le plan décennal de grands travaux qui vient d'être approuvé par les autorités irakiennes comporte notamment les réalisations suivantes:

— Construction de trois barrages pour l'exploitation de l'énergie hydro-électrique devant coûter 50 millions de dinars.

— Détournement du cours de l'Euphrate en vue d'irriguer les terres désertiques.

— Construction de trois grandes voies ferrées devant relier le Sud du pays au Nord.

UN ACCORD COMMERCIAL AVEC L'EGYPTE

Un pacte commercial entre l'Egypte et la Transjordanie a été signé à Amman par Samir El-Rifai pacha, Premier ministre transjordanien, et Abdel-Moneim Moustapha bey, consul d'Egypte.

Un communiqué publié à Amman signale que cet accord renforcera les relations entre les deux pays.

FEDERATION EGYPTIENNE DES INDUSTRIES

COMPTE RENDU MORAL ET FINANCIER DE L'EXERCICE 1947

Présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Caire le Jeudi 8 Mai 1947

CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 1946 a été partout marquée par des préoccupations d'ordre politique, de regrettables dissensions et des conflits idéologiques souvent inconciliables qui ont créé un état troublant d'instabilité et d'incertitude et retardé considérablement le retour à la vie normale des peuples.

Mais tandis que vers la fin de l'année cette atmosphère paralysante s'était quelque peu éclaircie dans le domaine des relations internationales par le règlement, tout au moins en principe, de nombreux conflits, en Egypte, la situation est restée stationnaire et s'est même sensiblement aggravée.

Les préoccupations d'ordre politique et le désastre immense dont le pays était menacé par suite de la crue exceptionnelle du Nil, désastre auquel il a échappé par miracle, ont littéralement paralysé la réalisation du plan de redressement économique annoncé par l'excellente équipe d'hommes d'Etat avertis dirigés par notre vénéré président et ont relégué au dernier plan les soucis d'ordre économique, financier et social qui tourmentent l'opinion publique.

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que tandis que même les pays qui ont subi de vastes destructions et sont obérés de dettes et épuisés par l'effort de guerre, s'appliquent, avec l'aide de leurs gouvernements et l'appui financier et technique d'organismes ad hoc, à restaurer l'économie de paix, rééquiper leur agriculture et leur industrie, couper les entraves imposées par les nécessités de guerre à l'initiative privée et en même temps lancent leurs avant-gardes sous la forme de missions "de bonne volonté", "commerciales", "industrielles", "d'achat", etc..., dans le but d'ouvrir des débouchés à leur production en progression rapide ou de leur assurer des sources d'approvisionnement; l'Egypte présente un tableau tout à fait opposé. L'initiative privée reste encore anergiquement entravée par l'armature de guerre maintenue à peu près intacte et même alourdie.

Ainsi, contrairement aux prescriptions formelles de la loi No. 60 de 1941, la perception de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels qui devait être supprimé une année après la fin de la guerre, reste en vigueur jusqu'en 1947 et menace d'exercer jusqu'en 1949 ses effets on ne peut plus anti-économiques.

Le délai de prescriptions de prétendues créances éventuelles de l'administration des Impôts a été prorogé bien au delà du terme fixé à l'origine ce qui nous reporte au moins et pour le moment à l'année 1950 et oblige de la sorte la masse des contribuables honnêtes à demeurer dans une pénible incertitude quant à la mesure définitive de leurs obligations fiscales et par conséquent des ressources financières dont ils peuvent librement disposer.

En outre, on a mis en chantier un projet d'impôt général sur le revenu dont la justification, en tant qu'instrument de péréquation des impôts et de justice fiscale, ne saurait être contesté, mais dont le caractère intempestif et partant inopportuniste saute aux yeux. D'autant plus que le dit projet tel qu'il nous a été communiqué grève l'industrie et le commerce comme les autres impôts d'ailleurs, dans une mesure beaucoup plus grande que l'Agriculture. Le nouvel impôt dont l'application exige un personnel très nombreux et averti, grèvera l'administration d'une charge autrement plus lourde et délicate que celle qui lui incombe du chef des impôts actuellement en vigueur et dont elle n'arrive pas notablement à s'acquitter nonobstant tous les efforts méritoires de son personnel.

Nous estimons que l'embouteillage qui s'est produit dans les services de perception et qui s'aggravera davantage si le nouvel impôt venait à être mis en vigueur avant que l'arriéré ne soit liquidé, aurait pu parfaitement être dégagé par des mesures moins drastiques et plus efficaces que nous avons suggérées et notamment par la révision prompte et rationnelle de notre régime fiscal.

A tout cela il y a lieu d'ajouter, le maintien des majorations subies par le tarif douanier et le tarif des transports ferroviaires sans discrimination et sans souci d'ordre économique, majorations qui pèsent lourdement sur la production et la consommation.

Qu'y a-t-il d'étonnant si, dans ces conditions, notre marché, nonobstant notre état de prospérité indiscutable, s'achemine vers une crise dont les signes précurseurs sont déjà visibles.

L'atmosphère déjà peu favorable dans laquelle vit notre économie stationnaire a été alourdie davantage par la promulgation de la loi sur les sociétés anonymes. Cette loi, étant donné d'une part les restrictions de la liberté d'entreprise qu'elle comporte et le délai trop court qu'elle fixe pour son entrée en vigueur et, d'autre part, l'incertitude dans laquelle se trouvent un grand nombre d'employés "sujets locaux" (sujets égyptiens d'origine ou anciens sujets ottomans) quant à leur statut juridique du point de vue de leur sujétion, n'est pas de nature à stimuler la création de nouvelles sociétés ou l'expansion des anciennes surtout de celles ayant un caractère technique; et cela nonobstant la faculté laissée au Conseil des ministres d'accorder certaines atténuations dans chaque cas d'espèce.

POLITIQUE D'EXPANSION COMMERCIALE

Si les entraves encore maintenues au commerce d'importation trouvent une sorte de justification dans les circonstances que nous venons d'indiquer, rien ne peut expliquer, selon nous, les mesures restrictives en vigueur en ce qui concerne l'exportation du surplus de la production de nombreux secteurs de notre industrie, surplus demandé par les marchés voisins.

Cette politique est en contraste flagrant avec celle de la plupart des pays étrangers qui, pour s'assurer les marchés extérieurs, soumettent leurs populations à de sévères restrictions.

Les motifs avancés dans certains cercles officiels se rattachent à la fois à la politique monétaire et à celle des prix; ils sont, selon nous, mal fondés à ce double point de vue.

On craint, entre autre, que la liberté d'exportation n'entraîne la rarefaction des produits, une hausse des prix et, par voie de conséquence, la hausse du coût de la vie et la baisse du pouvoir d'achat de notre monnaie et sa dévaluation.

En ce qui concerne la hausse des prix nous avons fait valoir auprès de qui de droit l'argument que l'écoulement à l'étranger d'une partie de la production ne peut au contraire qu'encourager l'accroissement de celle-ci et contribuer par conséquent à abaisser les prix de revient et de vente. D'ailleurs nous ne réclamons pas la liberté absolue de l'exportation pour tous les articles, mais d'une manière générale une liberté limitée aux quotas annuels d'exportation qui seraient fixés pour chaque secteur et pour chaque entreprise du secteur même en base des excédents de production constatés par les services compétents. Nous demandons que, dans les limites de ces quotas, chaque entreprise soit libre d'effectuer ses ventes à l'étranger sans être contrainte à demander pour chaque vente un permis dont l'octroi, fatalement retardé par les formalités bureaucratiques, entraîne souvent l'annulation de la commande qui, par ces temps de pénurie, porte toujours sur de la marchandise disponible.

Dans le même ordre d'idées nous avons signalé aux Pouvoirs publics qui ne le contestent d'ailleurs pas, que la hausse du coût de la vie est fonction de la hausse démesurée des prix des produits agricoles de première nécessité qui logiquement détermine à son tour la hausse des salaires, l'inflation de la circulation monétaire et du budget de l'Etat.

Quant à la dépréciation de notre monnaie, il suffit de se reporter aux prix à la source de nos principaux produits agricoles d'échange mondial comparés à ceux de l'étranger pour se convaincre que notre monnaie n'est guère plus dépréciée que les autres. Et comment le serait-elle alors que notre budget est équilibré et que nous sommes fortement créancier de l'étranger, que les réserves de l'Etat sont considérables et que notre dette extérieure est insignifiante?

Tout ce qu'on peut dire avec raison c'est que le pouvoir d'achat de notre monnaie s'est restreint parce que tous les prix ont haussé chez nous comme partout ailleurs.

Quoiqu'il en soit, il n'y a aucun doute, et les Ministres du Commerce et de l'Industrie qui se sont succédé au pouvoir l'ont reconnu, qu'il faut à tout prix encourager l'exportation ne fût-ce que pour se préparer à la lutte contre la ruée imminente des grands pays industriels vers la conquête des marchés et éviter que ne nous échappent les marchés du Proche-Orient qui, pour des raisons géographiques et d'affinités, rentrent tout naturellement dans notre sphère d'expansion.

PROTECTION

L'examen du tableau que nous venons de brosser rapidement, légitime le doute que la nécessité impérieuse d'encourager la production des biens de consommation et surtout la

production industrielle ne soit pas solidement ancrée dans l'esprit de ceux qui ont la responsabilité du développement de notre économie et même d'une grande fraction de l'opinion publique.

En effet, il n'est pas rare d'entendre dans les sphères officielles et dans la presse des propos de cet ordre :

L'industrie égyptienne est une création car elle ne vit que grâce à la protection douanière et à l'importation des matières premières étrangères.

En ce qui concerne la protection douanière les auteurs de ces propos que nous n'hésitons pas à qualifier d'ennemis conscients ou inconscients du progrès de l'Egypte auraient bien de la peine à nous citer un grand pays industriel, fussent-ils les Etats-Unis, la France, l'Angleterre ou la Belgique, qui ne protège pas son industrie actuellement, ou un pays qui au début de sa vie industrielle n'ait pas adopté un tarif douanier protecteur. Ils auraient de même du mal à prouver que notre tarif douanier est exceptionnellement élevé. Et s'ils se donnaient la peine d'examiner ce dernier ils constateraient à leur grand étonnement que les matières premières et l'outillage nécessaires à notre production sont, contrairement à ce qui se passe partout ailleurs, frappés de droits excessifs et souvent plus fort que ceux dont sont frappés à l'étranger les produits finis fabriqués avec ces matières premières.

En ce qui concerne l'absence des matières premières, ces mêmes auteurs seraient bien embarrassés de prouver que l'industrie des grands pays industriels, à part la Russie, et les Etats-Unis dans une plus faible mesure, s'appuie exclusivement ou principalement sur les matières indigènes.

Cela dit, il y a lieu de rappeler que l'Egypte ne manque pas de matières premières issues de son sol, de son sous-sol, de ses eaux et de son atmosphère, et que si, elle n'en a pas davantage ou si elle ne les utilise pas toutes, cela est dû exclusivement à la faiblesse de notre industrie et de notre agriculture.

Qu'on se détrompe donc. L'industrie égyptienne est parfaitement viable dans son ensemble et susceptible de grands développements pourvu que nous mettions en action tous les facteurs dont nous disposons et ceux que l'étranger serait heureux de nous apporter, car il a plus de confiance dans l'avenir de notre production que ne semblent avoir certains de nos concitoyens.

LIBRE ECHANGE

D'aucuns parmi ces derniers justifient leur scepticisme par l'initiative des Etats-Unis tendant à restaurer dans une large mesure le régime du libre échange dans le monde.

Cette politique théoriquement admissible, qui a fait et fera l'objet de débats dans les réunions internationales, et à laquelle de nombreux Etats ont en principe adhéré par égard pour les grands banquiers que sont les Etats-Unis, se heurte et se heurtera, au contact avec la réalité, à de fortes oppositions aussi bien aux Etats-Unis qu'en Angleterre, en France et ailleurs.

A titre d'exemple nous nous contenterons de citer le "Time Weekly" qui, dans son numéro du 8 Janvier 1947, s'exprimait textuellement dans ces termes: "Les conceptions économiques que les Etats-Unis d'Amérique voudraient voir adopter par l'universalité des Etats, sont sans doute tout indiquées pour leur propre situation qui est celle de la nation la plus puissante. Mais à bien des égards, elle est impropre ou tout au moins inapplicable à la situation de la Grande-Bretagne et encore plus, à celle des Etats européens qui ont souffert encore plus désastreusement des ravages de la guerre", et — nous ajoutons — à celle des pays dont l'économie industrielle en voie de reconstruction serait irrémédiablement ruinée si les barrières douanières venaient à être abattues.

Il se passera donc beaucoup de temps avant que les propositions des Etats-Unis ne trouvent une large application.

Notre industrie devra donc continuer à être protégée d'une manière adéquate car le relèvement du pays l'exige d'une manière péremptoire.

Mais ses représentants doivent de leur côté mettre au point leur organisation technique qui, d'une manière générale, constitue leur point le plus faible, s'efforcer à la fois d'améliorer toujours leur production et d'abaisser leurs prix de revient. Pour atteindre ce double but ils doivent mettre à profit toutes leurs réserves et toute leur ingéniosité pendant le délai assez court qui nous sépare du moment où la production mondiale de produits de consommation aura atteint son point de saturation.

Il faut aussi qu'ils s'unissent pour renforcer leurs positions moyennant une action concentrée et coordonnée, car désormais la bataille pour le succès tant à l'intérieur qu'à l'étranger ne peut être organisée et soutenue efficacement que par les collectifs.

Assurément l'expansion des entreprises existantes ou la création d'entreprises nouvelles que nous préconisons, comporte des risques; mais il appartient au Gouvernement de réduire au minimum ces derniers et de stimuler l'amélioration et l'accroissement de la production industrielle par une sage politique constructive faisant partie d'un plan établi sur des bases techniques saines.

BALANCE DES PAIEMENTS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE

Nous ne saurions clôturer l'exposé de la situation générale de notre économie industrielle sans nous arrêter ne fût-ce qu'un instant sur le problème si délicat de la balance des paiements avec la Grande-Bretagne qui a déjà fait l'objet de négociations.

Nous nous rendons parfaitement compte du fait qu'on ne se trouve pas en présence d'un problème d'ordre purement économique, mais que la question présente également des aspects d'ordre politique, ce qui nous impose la plus grande réserve.

Nous ne pouvons pas cependant nous abstenir de signaler que quelle soit la solution qui sera adoptée, elle aura une influence extrêmement considérable sur le développement immédiat et futur de notre économie dans tous ses secteurs.

Aussi aimons-nous espérer que les négociateurs égyptiens adopteront une vue assez large embrassant les répercussions possibles des solutions envisagées et plus particulièrement leur influence éventuelle sur l'économie industrielle dont l'importance primordiale ne saurait être contestée par quiconque ait une vue vision tant soit nette de la situation de notre pays.

ACTIVITE DE LA FEDERATION

L'exposé qui précède permet de se rendre compte aisément du caractère ardu et délicat de la tâche des services de la Fédération dans cette période de transition.

Les difficultés que tous nos affiliés rencontrent sur leur chemin se traduisent par des appels à l'intervention de nos collaborateurs dont le zèle et le dévouement dans la défense des intérêts légitimes de l'industrie sont, osons-nous le dire, reconnus de tous nos adhérents, de qui nous ne cessons de recevoir de flatteuses appréciations à l'égard de notre oeuvre et point de plaintes; ce qui est digne de remarque étant donnée la complexité de la situation.

De leur côté, nos Conseillers techniques, Messieurs le Dr. S. Vitale, M. Linant de Bellefonds nous ont, on ne peut plus efficacement secondés dans l'exposé et l'appui objectif des justes revendications de la famille industrielle à l'occasion de l'élaboration des projets de loi intéressant l'économie industrielle.

Nos collaborateurs ont également participé activement aux travaux de commissions, comités et conseils consultatifs des différents ministères auxquels la Fédération a été invitée à faire partie et répond avec empressement aux demandes de documentation et de collaboration qui nous sont adressées constamment par les différents services de l'Etat et les Conseillers économiques des différentes Ambassades et Légations avec lesquels nous entretenons des rapports cordiaux et mutuellement utiles.

Qu'eux tous, ainsi que la Presse, les Bureaux des Chambres de l'Industrie, et tous nos adhérents et amis, veuillent trouver ici l'expression de notre très vive appréciation pour leur contribution au succès de notre tâche.

A la veille du 25ème anniversaire de sa fondation notre groupement est en train de subir une réforme profonde de structure par suite de la promulgation de la loi sur les Chambres Industrielles.

Mais de même que nous pouvons considérer avec fierté notre action dans le passé en faveur de l'économie industrielle en particulier, et de l'économie nationale en général, de même avons-nous la plus ferme confiance de pouvoir continuer à exercer dans l'avenir notre mission vitale pour les intérêts de l'industrie égyptienne avec autant d'efficacité.

Désormais, notre Fédération sera l'émanation des Chambres de l'Industrie et le couronnement de leur organisation telle qu'elle est envisagée par la loi précitée. Ces Chambres représentant officiellement les différentes branches de notre jeune et vaillante industrie constitueront avec la Fédération leur porte-parole attiré et doivent devenir les auxiliaires reconnus des Pouvoirs Publics. A ce double titre nous sommes investis d'une plus grande autorité et responsabilité. Notre tâche est plus complexe à la fois.

Pour nous en acquitter aussi dignement et efficacement que nous l'avons fait par le passé, voire même mieux, nous avons besoin de tout l'appui moral et financier sans réserve de toute la famille industrielle afin de développer nos services, assurer aux Chambres affiliées et aux Pouvoirs Publics une collaboration et une documentation technique adéquates, nous installer dans un siège capable d'offrir à nos services élargis et à nos Chambres une hospitalité convenable.

La promulgation de la loi vient juste à son heure, car aujourd'hui plus que jamais, les individus comme les nations doivent collaborer entre eux pour réaliser leurs objectifs.

La solidarité est désormais la norme essentielle de vie et comme l'a si bien dit Clémenceau, "en cette parole se trouve la clé du succès de toutes les activités humaines selon qu'il sera tenu compte de l'interdépendance générale qui est la loi profonde de l'univers et par conséquent de l'humanité".

Travailleurs et employeurs égyptiens ou étrangers, tous égyptiens dans un sens parce que tous artisans du relèvement du bien-être général, nous devons unir et coordonner nos efforts, fut-ce même parfois au prix de quelque sacrifice de notre intérêt particulier pour la réalisation de l'aspiration légitime d'un mieux-être pour notre peuple sous l'égide de notre bien-aimé Souverain.

A cet effet nous sommes comme toujours prêts à collaborer loyalement avec les représentants attirés des travailleurs, nos précieux auxiliaires dont les intérêts sont fondamentalement communs aux nôtres. C'est pourquoi nous souhaitons la création de groupements professionnels forts mais ayant pleinement le sens de leurs responsabilités vis-à-vis du pays.

LA PAGE ITALIENNE

29.933.500 dollars et 1.556.300 livres sterling ont été envoyés

29.933.500 dollars et 1.556.300 livres sterling ont été envoyés en Italie pendant les 10 premiers mois de 1946 par les émigrants italiens, contre 52.063.500 dollars et 1.224.500 livres sterling pendant les 10 premiers mois de 1945. Ces chiffres donnent une idée de l'importance qu'a l'émigration pour l'économie italienne. Les sursollicités, en effet, entrent dans le pays sans contre partie effective. L'on doit ajouter à cela le fait que les travailleurs italiens à l'étranger, économisent encore sur les salaires qui leur sont correspondus et, au bout d'un certain nombre d'années, retournent au pays natal à la tête de petits capitaux qui leur permettent de s'établir confortablement.

Le Lloyd Triestino

Annnonce la reprise de ses services entre Gênes, Dakar, Free-town, (Sierra Leone), Monrovia (Libéria), Port Benot, Fakaradi, Accra, Lagos, (Portugal), Port Gentil, Boma et Matadi, (Congo Belge).

A quand la reprise des services réguliers avec Alexandrie et Port Said?

La Foire de Milan.

Le 14 Juin a été fixé comme date d'ouverture de la foire internationale des échantillons à Milan. En 1948 cette même foire sera à nouveau reportée du 12 au 27 avril.

La taxe extraordinaire sur le capital et l'échange du papier monnaie.

Le conseil des Ministres a approuvé le décret sur la taxe extraordinaire sur le capital. La taxe sera progressive. C'est un impôt personnel perçu sur les fortunes de plus de 3 millions de lires, son taux ira de 6 à 41%. A la même réunion du Conseil l'on décida que le papier monnaie actuel ne sera pas remplacé.

Achats de navires.

Les fonds pour l'achat de navires étrangers ont été portés de 1 million à 10 millions de dollars. Les dollars seront avancés par le Ministère du Commerce avec l'étranger et devront être remboursés par les acheteurs de navires dans les deux années consécutives à la transaction.

Exportations italiennes:

Les exportations italiennes en 1947 peuvent être approximativement évaluées à 520 millions de dollars. L'on estime à 470 millions les produits manufacturés et à 50 millions les produits agricoles.

La remise en état des ports italiens

Le Ministère des Travaux Publics avait préparé un plan d'ensemble pour la reconstruction des ports endommagés par la guerre et des crédits de 22 milliards de lires avaient été approuvés comme suit: 3 milliards

NOUVELLES EN VRAC

pour le port de Gênes, 3 milliards pour celui de Naples, 16 milliards pour les autres ports d'Italie. Les travaux étaient échelonnés sur quatre années et devaient prendre fin en 1949.

Or il se trouve que dans leur désir de reconstruire le plus rapidement possible les installations portuaires, les entrepreneurs sont d'une année en avance sur le plan préétabli. Gênes, Naples, Livourne, Viareggio, seront presque entièrement reconstruits et travaillent à plein rendement. A noter que les travaux comprenaient non seulement les quais et les entrepôts mais également la reconstruction des immeubles gouvernementaux, le déminage des eaux territoriales etc.

L'une des raisons pour lesquelles les travaux ont été hâtés est le désir du gouvernement de faire bonne impression aux touristes dès leur arrivée dans le

pays, de leur faciliter la visite des bagages et leur permettre, sans pertes de temps de prendre les trains ou les avions les menant à leur villégiature.

Hôtels déréquisitionnés

En prévision de la très brillante saison touristique de cette année, les autorités italiennes avaient, en temps dû, fait pression sur les autorités alliées afin qu'elles évacuent les hôtels les plus connus, hôtel set vers lesquels les touristes étrangers avaient l'habitude d'affluer. Se rendant compte de la situation, les autorités anglo-américaines avaient accédé au désir du gouvernement de Rome en sorte que les principaux centres d'estivage ont leur industrie hôtelière complètement libérée leurs évacuation ayant eu lieu au cours du printemps. D'autre part, grâce aux fortes primes payées par les autorités militaires en dédoma-

gement de leur séjour, la plupart des hôtels ont pu complètement remettre à neuf leurs installations sans pour cela être contraints d'augmenter le prix des chambres.

A ce propos citons qu'au grand hôtel de Carezza al lago dans les Dolomites l'un des plus beaux sites d'Italie, sinon du monde, les chambres sans pension avec bain, coûtent environ 700 lires, et le chambre avec bain pension complète ne revient qu'à 2400 lires environ. Cela donne une idée du coût de la vie en Italie, surtout si l'on tient compte que ce centre d'estivage est l'un des plus selectes, des Dolomites avec golf, piscine, tennis etc., sans compter qu'il se trouve au bord du lac ce qui ajoute encore plus de beauté à ce séjour enchanteur.

L'industrie des jouets

La disparition, des marchés internationaux, de l'Allemagne et du Japon a énormément favorisé le développement de l'industrie des jouets en Italie qui, d'autre part, avait atteint un rare degré de perfectionnement dès avant la guerre.

Les centres principaux de cette industrie se trouvent en Lombardie (dans les provinces de Milan, Mantoue, Come, Varese et Brescia) et dans le Piémont (Turin) et (Novare); d'autres industries du même genre sont florissantes en Toscane (Florence et Lucques) en Vénétie (Padoue) comme d'ailleurs à Rome, Bologne, Gênes, Lecce etc.

La production italienne de jouets comprend les types suivants:

Les jouets métalliques et mécaniques, qui sont manufacturés par environ 40 établissements, dans les provinces de Milan, Padoue et Bologne.

Les jouets de bois, que produisent 100 ateliers environ, de Lombardie, Piémont et Ligurie, sans compter ceux des artisans de Sicile, Sardaigne, Val Gardena dont la production est bien connue à l'étranger, surtout en ce qui concerne les jouets de bois sculptés.

Les jouets en papier mâché, en carton et en papier, produits à Lecce, Cremona, et Florence. Dans cette branche l'article le plus demandé est le simple et fameux "cheval de bois" qui n'est plus qu'un cheval de papier mâché résistant qui est produit un peu partout mais spécialement dans les provinces de Mantoue et de Milan.

Les Poupées de feutre: Dans cette branche, l'industrie italienne a atteint un standard très élevé tant du point de vue de la quantité que de la qualité artistique de sa production.

Les affaires dans cette branche de l'économie italienne sont extrêmement mouvementées, les commandes étant passées dès à présent en prévision des fêtes de Noël et du Jour de l'An 1948.

De bonnes petites affaires

Les Etats Unis ont depuis quelque temps entraîné de liquider leur "surplus" se trouvant en Italie, matériel estimé à environ 30 milliards de dollars. On en a vendu, jusqu'à ce jour pour une valeur de 12 milliards et demi, mais 2 milliards et 2 millions ont seulement été payés...

Dans ces transactions, quelques malins ont fait des affaires d'or. Ainsi l'un d'eux qui acheta pour 2 millions 780.000 dollars, 5540 avions dits "hors d'usage" à 560 dollars pièce environ, réalisa un bénéfice de plus de 700.000 dollars en revendant les 10 millions de litres d'essence "oubliés" dans les réservoirs. Les acheteurs de filtres, pour transformer l'eau salée en eau potable vendus par les USA à 40 cents chacun, réalisèrent un bénéfice de plus de 4 dollars pièce en revendant les 150 grammes d'argent que chaque filtre contenait! Mais la meilleure affaire, jusqu'ici fut faite par les acheteurs des embarcations de sauvetage de la marine qui non seulement rentrèrent dans leur argent mais firent des bénéfices énormes en revendant les 9 grammes de morphine que contenaient les petites trousse médicales dont étaient dotées chacune des dites embarcations.

Le marché des valeurs en Italie

Le marché des valeurs continue à s'affermir en Italie. Après une période d'incertitude qui fut enregistrée fin décembre 1946, et une brève période de stagnation, une hausse générale commença fin janvier.

Les grands favoris sont les établissements chimiques avec la "Montecatini" en tête, puis les industries textiles, avec une préférence pour la "Snia Viscosa", suivies de près par les établissements financiers et mécaniques menés par la "Fiat". Venaient ensuite les actions des compagnies de produits électriques dont la principale est "l'Edison". Des marchés très mouvementés reflètent ce mouvement général, le volume des affaires étant exceptionnellement élevé et les marges de profit très intéressantes.

Cette hausse est due au fait que les plus grandes compagnies industrielles ont énormément augmenté leurs capitaux, soit par la réévaluation de leurs outillage, soit par de nouvelles souscriptions. L'on estime que par suite de ces opérations plus de 20 milliards de lires au comptant afflueront dans les caisses de l'industrie italienne ce qui lui permettra de faire face aux problèmes qu'elle a à résoudre.

Dans la section des valeurs à revenu fixe, le marché des obligations gouvernementales a été très ferme. Le nouvel emprunt pour la reconstruction à 3 1/2 % était dernièrement coté à 93 lires.

LES ETATS-UNIS ET LES PETROLES

LA récente déclaration du Président Truman sur l'aide à la Grèce et à la Turquie vient de ramener l'attention sur l'un des aspects les plus spectaculaires de la politique américaine: la nécessité pour les Etats-Unis de garder libres les courants de navigation méditerranéens et, par la Méditerranée, les grands axes de communications avec le Proche-Orient. L'intérêt que les Etats-Unis portent au Proche-Orient est essentiel; il s'explique par les intérêts pétroliers qu'ils possèdent maintenant dans cette partie du monde. La politique américaine en Méditerranée est avant tout une politique pétrolière.

Politique apparemment très audacieuse, puisque les Etats-Unis doivent pour la conduire éparpiller leurs forces et occuper en Méditerranée des bases navales et aériennes. Pourquoi donc malgré la difficulté et le prix d'une pareille entreprise, les Etats-Unis tiennent-ils à un si haut point, à garder la disposition des pétroles du Proche-Orient?

Les motifs de la politique pétrolière américaine

APPARENCE ET REALITE

LA raison essentielle est-elle la crainte d'une disette de pétrole aux Etats-Unis? C'est bien celle qui est donnée aux Etats-Unis et par les plus hautes personnalités du pays. La guerre moderne exige une quantité énorme de carburant: plus encore que par le passé, la possession du pétrole est la condition de la puissance militaire; à l'époque de l'avion et de l'automobile, des flottes marchant au mazout, elle est aussi la condition de la puissance économique. Or les Etats-Unis pour conduire la guerre ont poussé à l'excès leur production de pétrole qui a atteint 231 millions de tonnes en 1945 et en 1946, contre 164 millions en 1938: alors qu'ils renferment 46 o/o des réserves mondiales, les gisements américains ont fourni depuis les débuts de la production pétrolière, jusqu'à 1947, 78 o/o du total mondial; comme les réserves certaines sont estimées aux Etats-Unis à 2.800 millions de tonnes, les gisements américains devraient être épuisés dans 12 ans environ, si le niveau actuel de l'extraction se maintenait. Epuisé partiellement par la guerre, le potentiel pétrolier des Etats-Unis doit être remplacé, si les Etats-Unis veulent conserver leur actuelle prépondérance dans le commerce et la consommation du pétrole.

Dès janvier 1944, après Roosevelt, M. Ickes alors ministre de l'Intérieur et co-ordonnateur du pétrole, poussait un cri d'alarme: dans un article publié par l'"American Magazine" il écrivait: "Nous sommes obsédés par un fait indiscutable, le fait que, si une troisième guerre mondiale se produisait, nous devrions, pour combattre, employer le pétrole des autres; car les Etats-Unis n'en auraient plus... Nous ne pourrions pas faire une autre grande guerre sur nos propres ressources, surtout si cette guerre est une guerre mondiale... Nous avons gaspillé trop rapidement notre pétrole sur les routes, les chemins de fer, dans les avions, les bateaux, pour des usages domestiques et dans les entreprises... Il faut que nous soyons toujours prêts à aller où l'on peut obtenir le pétrole". Plus récemment, en octobre 1946, un fonctionnaire du département d'Etat, Charles Rayner, donnait la même note pessimiste annonçant que, dans l'avenir "les Etats-Unis seraient une des plus grandes puissances importatrices de pétrole du monde"; dans 20 ans, selon lui, la consommation quotidienne de pétrole atteindra aux Etats-Unis 6.500.000 barils (1), 923.000 tonnes, alors que la production ne dépassera pas chaque jour 3.500.000 barils; soit un déficit de 426 tonnes par jour, "qui devra être comblé par l'importation".

Il est permis de ne pas accepter sans discussion ces vues pessimistes; d'abord si on limite volontairement la production à l'heure actuelle aux Etats-Unis, le sol américain paraît receler des ressources pétrolières encore non étudiées.

Par ailleurs, ni les estimations de Ickes, ni celles de Rayner ne tiennent compte des possibilités de production synthétique à partir du charbon et du lignite; or les réserves de houille des Etats-Unis sont de beaucoup les plus fortes du monde; et les prospecteurs s'intéressent maintenant de très près aux gisements de lignite aux Etats-Unis même.

Aussi bien tous les Américains ne sont-ils pas disposés à craindre une disette de pétrole, la Commission sénatoriale de 26 membres chargée d'enquêter sur la question du pétrole vient de publier, au début de l'année, son rapport; or ce rapport, tout en recommandant des mesures de prudence, telles que l'appui aux petits producteurs par l'application stricte de la législation anti-trust, une politique systématique de prospection l'organisation d'une industrie synthétique, affirme que la four-

niture normale de pétrole est assurée aux Etats-Unis "pour de nombreux siècles encore".

LES DANGERS DE LA SITUATION PETROLIERE

LA situation pétrolière des Etats-Unis est en réalité exposée à deux dangers: la diminution des réserves extérieures qu'ils contrôlent, les possibilités d'une crise dans leur commerce extérieur du pétrole.

D'abord les Etats-Unis voient diminuer le capital pétrolier qu'ils s'étaient constitué un peu partout dans le monde. Les ressources pétrolières de Bolivie et du Mexique ont été nationalisées, d'autres pays de l'Amérique du Sud marquent peu d'empressement à accueillir les prospecteurs des Etats-Unis, les nationalismes sud-américains cherchent à les exclure peu à peu des gisements d'Argentine, de Colombie, du Brésil, du Chili (de nouveaux gisements viennent d'être découverts dans la Terra de Feu à Springhill). Il n'y a guère qu'au Pérou et au Venezuela que la position américaine reste sûre. En Europe, les participations importantes de la Standard Oil of New Jersey dans les pétroles d'Autriche, de Hongrie et de Roumanie se trouvent, sinon légalement, du moins pratiquement confisquées par l'URSS. Dans les Indes Néerlandaises et notamment à Sumatra, le soulèvement des indigènes rend difficile le renouvellement des contrats de la Socony Vacuum et la nouvelle République indonésienne exigera au moins, pour y consentir, la reconnaissance officielle. Pour rétablir cette situation compromise, les Etats-Unis doivent donc mettre la main sur des gisements de pétrole encore inexploités.

Jusqu'à présent les Etats-Unis ne sont pas seulement le plus gros producteur de pétrole dans le monde, ils sont à l'heure actuelle le plus grand répartiteur, et leur principal client est l'Europe, grosse consommatrice et très faible productrice; or ils peuvent logiquement espérer se suffire à eux-mêmes pendant longtemps et ravitailler l'hémisphère occidental avec la production vénézuélienne dont ils contrôlent la plus grande part. Mais ils n'auront bientôt plus assez de pétrole pour en livrer à l'Europe; ils risqueraient de laisser des concurrents prendre leur place sur le marché européen, s'ils n'y prenaient garde. Il est donc intéressant pour eux de pouvoirs produire et raffiner du pétrole aussi près que possible d'une Europe capable d'en absorber de gros tonnages. Peut-être afin les considérations militaires qui ont joué, il y a quelques années, sont-elles à nouveau prises au sérieux: la nécessité d'un ravitaillement important en pétrole, essence et mazout, près d'un éventuel théâtre d'opérations.

La politique pétrolière des Etats-Unis dans le Proche-Orient

LES DEBUTS AVANT 1939

LES Etats-Unis avaient, dès avant la dernière guerre, de gros intérêts en Moyen-Orient: outre leur part de 23,75 o/o dans l'Irak Petroleum Company, ils avaient mis la main sur les Iles Bahrein dans le Golfe Persique et sur la principauté de Koweït. Depuis 1928 la Standard Oil of California a le droit de procéder à des forages dans les Iles Bahrein et possède la concession de tous les gisements; dès lors toute la production pétrolière des Iles — qui s'est élevée en 1945 à 1.137.000 tonnes — appartient à la compagnie américaine Bahrein Petroleum Co.; et l'archipel a constitué à partir de 1943 une base de ravitaillement pour la marine américaine. A Koweït les gisements du Sultanat sont contrôlés, moitié par la Gulf Oil of Pennsylvania, moitié par l'Anglo-Iranian. En Egypte, les Américains s'installèrent à partir de 1937: trois compagnies y achetèrent dans le désert du Sinaï, à l'Est du golfe de Suez une énorme concession de 61.000 km². En Arabie surtout, la pénétration américaine date de l'avant-guerre: c'est en 1933 que le premier contrat fut signé par Ibn Séoud et Lloyd Nelson Hamilton, représentant la Standard Oil of California; il accorda pour 60 ans à cette compagnie des droits exclusifs de prospection, d'extraction et de transport, la zone d'action n'était pas rigoureusement délimitée, elle s'avancait à peu près jusqu'à 850 kms dans l'ère-pays à partir de la côte du Golfe Persique; une redevance était prévue au bénéfice du trésor royal. L'exploitation commença à partir de 1936, à Dammon, un pipeline fut construit de Dammons à Ras Tanura, un port pétrolier fut créé à El Qat' et une raffinerie construite à Ras Tanura.

En 1935, la concession fut étendue, jusqu'à comprendre tout le royaume d'Ibn Séoud, en particulier la côte de la Mer Rouge, Assir et Hedjaz: la Standard Oil of Arabia s'y installa et construisit le port pétrolier d'El Quedj. Des arrangements financiers furent alors conclus; la Texas Company s'associa à la Standard Oil of California et l'ensemble des gisements d'Arabie fut placé sous l'autorité d'une seule compagnie, Arabian American Oil Company. La position des Etats-Unis était donc, dès

PROCHE-ORIENT

par J. CHARDONNET

avant la guerre assez solide dans le Moyen-Orient, pour qu'ils fussent amenés à s'y intéresser davantage encore.

ETAT AMERICAIN ET SOCIETES PRIVEES

L'IMPORTANCE nationale de cette politique pétrolière était telle que le gouvernement, par le truchement de la Petroleum Reserve Corporation se devait de la conduire, de se substituer aux sociétés privées. Cette prétention suscita une vive opposition des compagnies pétrolières qui dénoncèrent ce projet comme une tentative d'immixtion de l'Etat dans une branche économique privée.

Un accord de principe fut finalement signé le 24 janvier 1944 entre la Petroleum Reserve Corporation et les sociétés intéressées au pétrole; il prévoyait la construction par le gouvernement américain d'un pipe-line transarabique que les sociétés lui rembourseraient en 25 ans; les sociétés s'engageaient à mettre à la disposition du gouvernement des Etats-Unis en un point de la Méditerranée orientale 1 milliard de barils par an à un prix inférieur de 25 o/o au cours en vigueur; en cas de guerre enfin le gouvernement avait une option sur la totalité du pétrole et des produits dérivés; enfin la vente à l'étranger était soumise à l'approbation du Département d'Etat.

Le développement des intérêts pétroliers américains

Le but des sociétés américaines est triple: augmentation de la production pétrolière, augmentation des capacités de raffinage, construction d'un réseau de pipe-lines transatlantiques.

L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION PETROLIERE

LES compagnies américaines ont d'abord cherché à augmenter leur production afin de pouvoir satisfaire aux stipulations de l'accord conclu avec l'Administration, qui prévoyait la mise à la disposition annuelle d'un milliard de barils destinés à la marine et à l'armée américaines en Méditerranée orientale. En Arabie Séoudite même, c'est la province d'El Hasa, le long du Golfe Persique, qui fournit actuellement toute la production: l'Arabian-American s'est livrée à de larges prospections et au forage de nombreux points en partant de Damman; elle a mis en service de grosses rotaries capables de faire des forages profonds; dans la région de Damman même, 25 puits sont en exploitation, dont le rendement était en 1945 de 15.000 barils par jour; d'autres gisements sont mis en exploitation au sud-ouest de Damman, à Abgaig, le gisement le plus prometteur qui ait été repéré, un autre à 100 miles au nord-ouest de Damman, à Alu Oadiya, où un puits a été foré à une profondeur de 3.000 mètres. Dans la presqu'île de Qatar, on attend beaucoup du champ de Dukhan. A Koweït, 50 puits nouveaux auraient été forés en 1946 et 10 puits supplémentaires doivent être forés chaque année suivante. La production de pétrole d'Arabie a atteint 2 millions de tonnes en 1945 et est montée à 7 millions de tonnes en 1946.

Pour accroître davantage encore la production, l'Arabian American Oil a besoin de capitaux; de là l'accord privé conclu en décembre 1946 par les deux sociétés-mères de l'Arabian-American avec les deux plus puissantes sociétés américaines: "Standard Oil of New Jersey et Socony Vacuum"; il fut alors décidé une participation de ces deux sociétés au capital de l'Arabian-American dans la proportion de 30 o/o du nouveau capital pour la Standard et 10 o/o pour la Socony; la France a toutefois protesté contre cet accord, contraire au "Group Agreement" de 1928; ce dernier accord, qui concernait l'"Iraq Petroleum Company" dont la Compagnie Française du Pétrole et le groupe américain — Standard Oil et Socony — possèdent chacun 23,75 o/o des actions, prévoyait en effet des consultations préalables entre les sociétés signataires si la situation de l'un des partenaires venait à changer à l'intérieur d'un domaine limité par la "Red Line" et qui comprend l'Arabie Séoudite; la France a donc fait observer que, juridiquement, l'accord de 1928 était transgressé — objection purement formelle et qui, quelle que soit l'issue judiciaire de la plainte française devant les tribunaux anglais, ne saurait aboutir à une modification quelconque de la situation; pour respecter la lettre de l'accord, les sociétés américaines, "Standard Oil et Socony", ont provisoirement renoncé à faire officiellement partie de l'Arabian-American; mais, pour éviter de freiner la production pétrolière, elles ont fait attribuer, en mars 1947, à l'Arabian-American, par l'intermédiaire de la "Chase Bank de New York, deux prêts garantis par chacune d'elles, un prêt de 76,5 millions de dollars, garanti par la Standard Oil, un prêt de 25,5 millions de dollars garanti par la Socony. Les apparences sont sauvées et la France pourra se vanter d'une victoire administrative, masquant une défaite pétrolière. Ainsi nanti de capitaux l'Arabian-American pourra porter sa production bien au-dessus du niveau de 1946, pourtant très élevé déjà.

Les Américains commencent à pénétrer dans le sud-ouest de la presqu'île arabique, dans la principauté du Yémen; si l'Imam

a refusé pendant la guerre l'octroi d'une concession exclusive aux Etats-Unis, il consentirait à confier l'exploitation à des étrangers s'il gardait la propriété du pétrole, c'est du moins ce que vient d'affirmer au Caire le représentant du Yémen à la Ligue Arabe. Des conversations se poursuivent sur ces bases entre le gouvernement du Yémen et des sociétés américaines.

Enfin, en Egypte nord-orientale, dans la région du Sinaï, la Standard Oil a beaucoup prospecté depuis 1944; après de nombreux sondages sur la côte méditerranéenne, à Khabra, sur la frontière égypto-palestinienne à Abou Homs, et en plein centre de la presqu'île du Sinaï, une vaste nappe a été découverte entre Akaba et Suez, à Ras el Matarma, à 40 kms de Suez; un puits de 900 mètres a permis l'extraction d'un bon pétrole blanc, exempt de traces sulfureuses; plus récemment, en mars 1947, la Standard Oil a découvert, à 200 kms au sud de Suez, dans le Sinaï, près du Ras Sudr, une autre nappe de pétrole. L'exploitation va commencer.

L'AGGROISSEMENT DE LA CAPACITE DE RAFFINAGE

LA capacité américaine de raffinage dans le sud du Moyen-Orient est déjà importante; parallèlement à l'augmentation de la production elle sera fortement accrue; à cet effet, on construit de nouvelles raffineries et on agrandit des raffineries déjà existantes, soit à proximité des gisements, soit dans les ports d'exportation.

Pour raffiner le pétrole des gisements orientaux d'Arabie, deux installations existaient avant-guerre: l'une au Bahrein, qui produisait moins de 25.000 barils par jour, l'autre à Ras Tanura, d'une capacité quotidienne de 3.000 barils, reliée aux champs de Damman par pipe-line; ces deux raffineries ont été fortement agrandies, elles ont maintenant une capacité de 56.000 barils pour Bahrein et de 50.000 pour Ras Tanura; en outre, on doit créer une raffinerie supplémentaire à Ras Tanura. Pour raffiner le pétrole du Sinaï, deux raffineries seront construites près d'Abu-Dur'a, sur la côte est du Golfe de Suez.

Mais c'est sur le côté méditerranéen que les Américains veulent fixer leurs plus grosses installations: une raffinerie nouvelle à Tripoli, au débouché du pipe-line français de l'Iraq Petroleum Company, une raffinerie nouvelle à Alexandrie, d'une capacité de 25.000 barils, l'agrandissement de la raffinerie de Haïfa jusqu'à une capacité de 350.000 barils. La capacité réunie des raffineries de Haïfa et Alexandrie correspondra à une production annuelle de 28 millions de tonnes de carburants.

LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX PIPE-LINES

POUR les réunir aux gisements d'Arabie, la construction de grands pipe-lines est prévue à travers l'Arabie, du Golfe Persique à la Méditerranée orientale.

La mise en service de ces pipe-lines présenterait pour les Etats-Unis d'indiscutables avantages économiques: en embarquant, grâce aux pipe-lines à Haïfa ou à Alexandrie, le pétrole d'Arabie, les Américains tournent en quelque sorte la position économique de Suez, dont le canal est sous contrôle britannique. En outre, détenteurs de tous les gisements d'Arabie Séoudite, transportant son pétrole d'une mer à l'autre, les Etats-Unis acquièrent sur le marché pétrolier du Moyen-Orient une place de choix. Il est probable qu'une partie du pétrole de l'Irak et de l'Iran, qui s'exporte actuellement par Bassorah et Abadan, empruntera désormais les pipe-lines américains pour être embarquée à Haïfa et à Alexandrie, et cela renforcerait singulièrement la position économique déjà très forte des Etats-Unis, dans le Proche-Orient.

Pétrole et politique

EN prenant pied solidement en Arabie et dans les gisements pétroliers voisins d'Egypte et du Golfe Persique, les Etats-Unis sont devenus une puissance asiatique. De même que la Grande-Bretagne jadis considérait comme une nécessité absolue la maîtrise de la route des Indes, de même les Etats-Unis maintenant sont obligés de garder libre l'accès au pétrole: or, le plus court chemin d'Arabie aux Etats-Unis passe par la Méditerranée; de plus, la construction des pipe-lines transarabiques fera de la Méditerranée le principal débouché du pétrole du Proche-Orient; par la densité de son commerce pétrolier, celle-ci sera bientôt comparable à la Mer des Caraïbes. Puissance asiatique autant que puissance pétrolière, les Etats-Unis sont devenus, par là même, une puissance méditerranéenne.

On comprend dès lors avec quel soin ils entendent protéger leur axe méditerranéen de communications contre toute menace soviétique, et comme celle-ci peut s'exercer surtout du nord, on s'explique par là même aisément et tout à la fois le soutien économique et militaire accordé à la Turquie et à la Grèce, la colonisation industrielle de l'Italie par le capital américain et l'attitude pratiquement dénuée de toute hostilité observée par les Etats-Unis à l'égard de l'Espagne franquiste. Les Etats-Unis sont en train, en Méditerranée, et en grande partie pour défendre leurs intérêts pétroliers, de faire la relève de la Grande-Bretagne.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

LA CONSOMMATION MONDIALE DU COTON EST EN AUGMENTATION

Le Département américain de l'Agriculture annonce que l'on s'attend à ce que la consommation du coton dans les autres pays durant l'année 1946-1947 dépasse celle de 1945-1946 de près de deux millions de balles.

Les exportations américaines de coton pour 1946-1947 jusqu'à février ont totalisé près de 2.25 millions de balles contre 1.7 millions de balles pour la même période de l'an dernier. De cette quantité, 800,000 balles étaient destinées à l'UNRRA qui les envoya principalement à la Chine et à la Yougoslavie. La Grande-Bretagne reçut 264.031 balles, l'Italie 289,388 balles, la France 228,659 balles, le Canada 189,079 balles et la Chine 175,989 balles.

SITUATION DES PRIX EN FRANCE

Selon le Service français des Statistiques, l'indice général des prix de gros de 135 articles pour le mois d'avril 1947 (base 100 en 1938) marque un nouveau recul à 837, contre 850 en mars et 880 en février.

Ce fléchissement est déterminé par la chute de l'indice des produits alimentaires, qui a baissé de 27 points par rapport au mois précédent (918 contre 945), les produits industriels restant fermes dans l'ensemble à 757.

LES LIVRAISONS DE BLE AMERICAIN A LA FRANCE

Afin d'assurer la soudure, les Etats-Unis, accélèrent les envois de blé à la France, de façon à ce que tout le retard, soit 1.300.000 quintaux, ainsi que le quota de juin parviennent à la France à la fin de mai, a déclaré M. Tanguy-Prigent, ministre de l'agriculture.

LA SITUATION DES PRIX EN BELGIQUE

L'indice des prix de détail pour le mois d'avril s'établit à 330, soit le même chiffre que pour mars, l'indice des prix des produits alimentaires à 278 contre 280 en mars, et celui des produits non alimentaires à 413 contre 405 en mars.

LA CLIMATOLOGIE APPLIQUEE AU SERVICE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DES ETATS-UNIS

La climatologie appliquée est une nouvelle science qui fournit à l'industrie et au commerce américains des moyens d'obtenir des informations détaillées sur les différents éléments qui affectent divers produits dans certaines régions du monde.

Les hommes d'affaires peuvent, par exemple, se rendre compte des effets du climat déterminant les demandes de produits tels que les peintures, les vernis, la surface des couches métalliques, les lubrifiants; ils peuvent aussi savoir comment le climat soulève des problèmes spéciaux dans des domaines tels que l'emmagasinement des vivres, l'amortissement de produits périssables, etc.

C'est durant la guerre que la climatologie appliquée s'est développée à un degré de haute précision, sujet, naturellement, à des corrections. Les perspectives climatiques régionales peuvent être prévues des mois à l'avance par le Bureau Météorologique des Etats-Unis, qui a créé quatre sections spéciales pour répondre aux besoins du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la marine marchande et des compagnies aériennes. Ces sections spéciales auront 43 succursales aux Etats-Unis et dans leurs possessions d'outremer.

LES AGRICULTEURS VICTIMES DE L'HIVER EN ANGLETERRE

Tom Williams, ministre britannique de l'Agriculture, vient de publier le texte d'un projet de loi autorisant le gouvernement à verser aux fermiers victimes des intempéries de l'hiver dernier et des inondations, la somme de 4,575,000 Livres Sterling sous forme de subventions au cours de l'année 1947/48.

Ces subventions ont essentiellement pour but d'encourager la reconstitution du cheptel.

Selon les dernières estimations, 4,118,000 moutons ont été perdus durant l'hiver dernier et 325,000 Arpents carrés de terres agricoles ont été inondées.

LE ROLE DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION

L'importance du rôle que la Banque Internationale pour la Reconstruction est appelée à jouer dans les affaires mondiales,

est mis en relief par le fait que deux importantes firmes américaines publient des brochures en expliquant cette émanation de Bretton-Woods, et attirent l'attention du public sur l'intérêt que présenteront les obligations qui vont être prochainement émises par cette institution.

Parlant à Boston, M. Garner, nouveau Vice-Président de la Banque, a déclaré que les directeurs n'aideront que ceux qui veulent bien s'aider en utilisant à fond leurs propres ressources.

Etant donné l'importance des demandes étudiées, les fonds ne pourront satisfaire qu'une faible partie des besoins des emprunteurs.

"Nous n'aiderons, a conclu M. Garner que si nous sommes convaincus que les pays intéressés fournissent un effort maximum."

SITUATION DES BANQUES ANGLAISES DE CLEARING

D'après les résultats des Banques de Clearing londoniennes, pour le mois d'avril, les avances ont atteint 1.054.800.000 livres, soit une augmentation de 32.000.000 livres par rapport à mars dernier. Cette augmentation est la plus importante de celles enregistrées pendant 11 mois, depuis juin dernier, et reflète les effets de la récente crise du charbon.

LES VENTES DE NAVIRES AMERICAINS EN SURPLUS.

L'accélération du rythme de vente de navires marchands américains en surplus durant le premier trimestre de cette année, a élevé le total des navires cédés à 1193, dont 831 à des acheteurs étrangers, a annoncé hier la commission maritime des Etats-Unis.

En plus des navires vendus, 1400 autres ont été affrétés, et environ 300 en seront vendus, estime la commission.

Les ventes à l'étranger comprennent 506 "liberty-ships", 41 cargos côtiers, 71 grands pétroliers, quatre pétroliers côtiers, 88 "victory-ships" et 54 cargos rapides.

L'INDUSTRIE AMERICAINE DU BOIS EST ASSUREE... PAR LES NOUVELLES PLANTATIONS D'ARBRES

L'industrie du bois a répondu favorablement aux appels tendant à augmenter les plantations d'arbres. En 1941, dans les îles du Pacifique Nord-Ouest, l'industrie du bois avait commencé à établir ses premières fermes, et aujourd'hui, elle compte plus de 1.000 fermes comprenant plus de cinq millions d'hectares répartis dans plusieurs pays.

En Amérique, selon le rapport annuel du Service Forestier, les forêts comprennent 29.543.000 hectares capables de produire des arbres pour l'industrie du bois et empêcher l'épuisement des stocks privés.

LA VALEUR DES EXPORTATIONS AMERICAINES A ATTEINT EN MARS UN CHIFFRE RECORD

Poursuivant la tendance haussière des mois précédents, les exportations américaines se sont élevées en mars à un montant de 1.327 millions de dollars, comparativement à 1.153 millions en février.

Ce fut un record jamais atteint, sauf en mai 1944 quand les exportations furent évaluées à 1.455 millions de dollars, dont 82 pour cent représentaient des expéditions en vertu du du lend-lease.

La valeur des importations est légèrement montée à 444 millions (de 435 millions en février), mais elle était substantiellement inférieure au niveau record d'après-guerre, soit 536 millions de dollars enregistré en décembre 1946.

LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE AMERICAINE ET BRITANNIQUE.

M. Dalton, Chancelier de l'Echiquier, a précisé aux Communes que l'industrie cinématographique américaine réalisait chaque année un montant de 17 millions de livres sterling sur les films américains présentés dans les salles britanniques.

LE PROBLEME DE LA FONTE DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

La fonte est susceptible d'être un nouvel obstacle sérieux dans le maintien d'une industrie automobile croissante aux Etats-Unis, une fois que l'obstacle de l'acier aura été surmonté.

Une automobile moyenne contient 279 kgs de fer fondu et 34 kgs. de pièces malléables. Les porte-paroles de l'industrie automobile disent que la plupart des 5.000 fonderies aux Etats-

Unis sont incapables de produire suffisamment de pièces fondues pour répondre à la demande de 5 à 6 millions d'autos annuellement.

LA PRODUCTION AMERICAINE EN AUTOMOBILES

Selon l'Association des Fabricants d'Automobiles, les ventes des usines de voitures de tourisme et des camions au cours du premier trimestre 1947 s'élèvent à 1.144.526 unités contre 1.138.602 au cours du premier trimestre 1946.

La production américaine en électricité au cours de la semaine terminée le 26 avril a atteint 4.667.997.000 Kws., avec une augmentation de 17,4 % sur la semaine correspondante en 1946.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA SUISSE

Le commerce extérieur des trois premiers mois de l'année 1947 se maintient approximativement au niveau du dernier trimestre de l'année 1946.

Les importations ont augmenté de 30% environ et ont atteint environ 1.032 millions de francs suisses. Les exportations se chiffrent par 771,9 millions de francs suisses, avec une augmentation de 50%. Ces augmentations s'entendant par comparaison avec les chiffres des trois premiers mois de 1946.

LA MISSION COMMERCIALE URUGUAYENNE POUR LONDRES

Le Conseil des Ministres a reçu les membres de la mission uruguayenne qui partira prochainement à Londres. Il a été décidé que le principal objectif des conversations résiderait dans l'amortissement de la dette publique uruguayenne émise en sterling sur le marché de Londres grâce aux crédits bloqués en Grande-Bretagne depuis la guerre.

LA SEMAINE DE CINQ JOURS DANS LES MINES ANGLAISES

L'Office National du Charbon a fait parvenir à tous les mineurs de Grande-Bretagne une lettre annonçant l'entrée en vigueur de la semaine de cinq jours à partir du 5 mai.

Pour les mineurs de fond, la semaine sera de cinq périodes de 7 heures et demie. Pour les ouvriers de surface, la semaine sera de 42 heures et demie.

GREVE DES MINEURS DU LANCASHIRE.

32.000 mineurs des comtés de Durham et du Lancashire se sont mis en grève lundi dernier, immobilisant la production charbonnière dans 17 mines et 3 puits et occasionnant une perte journalière de charbon de 32.000 tonnes environ.

Les grévistes prétendent que l'application de la semaine de 5 jours leur cause une perte de 2 livres sterling environ par semaine.

RETABLISSEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN CHARBON EN ANGLETERRE

Entre le 1er juin et le 31 octobre prochain, toutes les branches de l'industrie britannique recevront les mêmes quantités de charbon qu'elles consommèrent au cours de la période correspondante de l'année dernière.

En outre, les industries qui se développent depuis l'année dernière — telles que celle du bâtiment — recevront des attributions supplémentaires correspondant à 85% de leurs besoins actuels.

L'ACCORD COMMERCIAL TURCO-ITALIEN

L'accord commercial turco-italien marque une nouvelle étape dans l'économie italienne d'après-guerre, puisque c'est le premier accord sur base de paiements en devises libres que l'Italie ait conclu depuis l'armistice" a déclaré avant son départ pour l'Italie. M. Cortèse, président de la délégation commerciale italienne. "Nous ne nous dissimulons pas, a-t-il ajouté, les difficultés que les fluctuations de la monnaie italienne peuvent causer aux échanges entre les deux pays. Mais nous sommes convaincus que cette situation est temporaire."

Tous les produits turcs ou italiens pourront faire l'objet de transactions; mais il semble que les produits que l'Italie achètera en Turquie consisteront surtout en chromite, fer, charbon, graines oléagineuses, poisson et tabac. La Turquie, de son côté, achètera en Italie des textiles, des machines de tous genres, des outils et peut-être des navires.

ENTRE LA TCHECOSLOVAQUIE ET LA POLOGNE

Lundi dernier a été signé à Prague un protocole réglant l'échange de marchandises entre la Tchécoslovaquie et la Pologne et faisant suite à l'accord d'aide mutuelle et d'amitié signé le 10 mars dernier.

La Pologne livrera à la Tchécoslovaquie, dans un délai de deux mois, du charbon, du zinc brut, du zinc électrolytique et du zinc en poudre. La Tchécoslovaquie livrera dans le même délai à la Pologne des pommes de terre de semence, du kaolin, des terres réfractaires, des articles techniques: outils, etc.

UN ACCORD ENTRE LA SUEDE ET LES ETATS-UNIS AU SUJET DES RESTRICTIONS COMMERCIALES

Le Département d'Etat, a révélé les détails de l'accord réalisé par les gouvernements américain et suédois au cours des récentes conversations qui se sont déroulées à Washington au sujet du traitement à accorder aux marchandises américaines commandées en route pour la Suède au moment de l'imposition des restrictions sur les importations, soit le 15 mars dernier.

Le Département d'Etat a précisé que le gouvernement suédois a rendu public à Stockholm une déclaration selon laquelle des permis seront octroyés pour l'importation de toutes les marchandises qui se trouvaient placées sous des restrictions d'importation, à condition que le contrat commercial prévoit une livraison avant le 1er octobre 1947.

LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA FRANCE ET LES ZONES ANGLO-AMERICAINES

On admet maintenant, dans les milieux officiels britanniques, que les conversations, qui devaient commencer à Paris le 12 mai pour mettre au point les échanges commerciaux entre la France et les zones d'occupation anglo-américaines en Allemagne pourraient être retardées.

Aucune difficulté n'a surgi au cours des contacts préparatoires dont est chargé M. Duff Cooper, Ambassadeur britannique à Paris, et qui, d'après le correspondant du "Times" dans cette ville, sont considérés comme satisfaisants.

Mais les divergences de vue Anglo-américaines sur la forme que doit prendre la fusion des zones de ces deux pays n'étant pas toujours réglées, on attendait qu'un accord soit réalisé avant d'entamer les pourparlers avec la France.

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA BELGIQUE, LA HOLLANDE ET LE LUXEMBOURG

Un Communiqué officiel a été publié au sujet des conversations qui se sont déroulées le 2 et le 3 mai, entre les ministres belges, néerlandais, et luxembourgeois.

Les ministres ont décidé de tenter tous leurs efforts pour que la convention douanière qui a été conclue entre les trois pays soit approuvée et ratifiée avant le 1er juillet prochain.

Ils ont décidé, en outre, de se réunir tous les trois mois, pour resserrer les liens économiques entre leurs pays.

Le gouvernement hollandais a accepté d'effectuer prochainement en vigueur, dont les disponibilités sont presque épuisées.

THE MIDDLE EAST SOCIETY OF JERUSALEM PRIZE ESSAY

The Society will award prizes for essays on the Theme
TOWARDS A HIGHER STANDARD OF LIVING

Competitors are invited to give a brief account of existing conditions in a village or rural community known to them, in any Middle East country.

- indicating the principles upon which the organisation of the village is founded,
- formulating proposals for improving those conditions, with particular reference to education, hygiene and housing,
- giving illustrations from examples known to them of cases where villagers on their own initiative have successfully achieved improvement in their living conditions in these respects.

CONDITIONS:

- This competition is open to bona fide residents of all Middle East countries.
- Contributions should preferably not exceed ten thousand words in length.
- If not written in English, contributions should be accompanied by a verbatim English translation.
- The essays will be judged on behalf of the Society Dr. A. Bonné (Hebrew University) 4scs cKê.f.smaue Bey (Consul General of Egypt), Dr. A. Bonné (Hebrew University) Mr. James Livingstone (British Council), Mr. T.V. Scrivener (Palestine Administration).
- The submission of an essay by a competitor will confer on the Middle East Society the right of publication of such essay by the Society, whether it has been awarded a prize or not.

FIRST PRIZE: L.P. 30; SECOND PRIZE L.P.20; THIRD PRIZE L.P. 10.

Closing date: September 30th, 1947, by which date all contributions should be sent to:—

The Research Committee,
Middle East Society of Jerusalem
P.O. Box 7050, Jerusalem.

ADMINISTRATION DES POSTES D'EGYPTE

MOIS DE MAI 1947

L'Administration des Postes regrette, vu les circonstances actuelles, de ne pouvoir continuer jusqu'à nouvel avis à publier le Tarif Mensuel des départs et arrivées des principales mailles de l'étranger, avec les détails qui y figuraient précédemment.

Il est recommandé, toutefois, au public de déposer son courrier au fur et à mesure pour qu'il puisse être acheminé par le premier départ disponible.

(1) Des lettres-cartes avion à destination des pays suivants sont acceptées pour transmission par avion. Ces lettres-cartes sont mises en vente aux bureaux de poste au prix de 30 millièmes par lettre-carte y compris l'affranchissement. Elles ne peuvent être acceptées à la recommandation ni contenir des annexes:

PAYS DE DESTINATION

Europe	Afrique	Afrique (suite)	Asie	Amérique	Australie
Grande-Bretagne	Abyssinie	Seychelles (Iles)	Aden	Canada	Australie
Irlande	Côte d'Or	Sierra Leone	Ceylan	Terre-Neuve	Nouvelle-Zélande
Malte	Cyrenaïque	Somalie ital. (ex)	Inde britannique		Territoire du Pacifique du Sud-Ouest.
	Erythrée	Soudan	Iraq		
	Gambie	Tanganyika	Iran		
	Kenya	Tripolitaine	Kuwait		
	Maurice (Ile).	Uganda	Liban		
	Nigéria	Union de l'Afrique du Sud	Palestine		
	Nyassaland	Zanzibar	Syrie		
	Rhodésia du Nord		Transjordanie		
	Rhodésia du Sud				

(2) Les correspondances-avion à destination des pays suivants sont transportées par les avions jusqu'au port aérien d'escale moyennant la surtaxe aérienne indiquée en regard de chaque pays en sus de l'affranchissement ordinaire selon la catégorie des correspondances:

AVIONS UTILISES

Les correspondances aériennes doivent être déposées à la Poste le jour qui précède le départ de l'avion.

Misr

Destinations	Jours de départ des avions
Palestine, Transjordanie, Syrie, Liban	Chaque jour.
Iraq	Dimanche, Jeudi.
Chypre	Samedi, Mardi, Mercredi.

B.O.A.C.

Bulgarie, Roumanie, Turquie	Lundi, Mercredi, Vendredi.
Grèce	Vendredi.
Malte	Mardi, Vendredi.
Rhodes	Mardi, Samedi.
Europe (Autres Pays)	Chaque jour.
Lybie	Mardi, Vendredi.
Afrique d'Ouest	Lundi, Mercredi.
Afrique Centrale	Sam., Dim., Mardi, Merc., Jeudi, Vend.
Afrique Orientale	Samedi, Mardi.
Afrique du Sud	Dimanche, Mardi, Mercredi, Vendredi.
Soudan	Chaque jour.
Abyssinie	Lundi, Vendredi.
Aden, Erythrée	Dimanche, Lundi, Merc., Jeudi, Vend.
Arabie Séoudite	Dimanche, Jeudi.
Indes	Chaque jour.
Birmanie, Malaisie	Lundi, Mardi, Jeudi, Vend., Samedi.
Indo-Chine, Hong-Kong	Lundi.
Indes Néerl., Australie	Mardi, Jeudi, Samedi.

T.W.A.

Grèce, Italie	Lundi, Mardi, Dimanche.
Espagne, Portugal	Lundi, Jeudi.
France, Suisse	Mardi, Dimanche.
Amériques (sauf Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)	Lundi, Mardi, Jeudi, Dimanche.
Algérie, Tunisie	Jeudi.

Air France

Destinations	Jours de départ des avions
France	Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Algérie, Tunisie, Maroc	Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
Madagascar, Iles Réunion et Ile Maurice	Jeudi.

K.L.M.

Europe	Dimanche, Lundi, Mercredi, Vendredi.
Indes Néerlandaises	Samedi, Lundi, Mercredi, Vendredi.

SURTAXES

EUROPE

Pays de destination	Surtaxe aérienne par 10 grs. Mill.	Ligne utilisée (voir ci-haut)
Albanie	—	Voir Italie
Allemagne	35	B.O.A.C.
Autriche	35	"
Belgique	25	K.L.M.
Bulgarie	30	B.O.A.C.
Chypre	Sans surtaxe aérienne	Misr
(Lettres et cartes postales).		
Corse	—	Voir France
Danemark	25	K.L.M.
Dantzig	35	B.O.A.C.
Espagne	20	T.W.A.
Estonie	30	K.L.M.
Finlande	30	B.O.A.C.
France et Monaco	20	T.W.A.
" " "	30	B.O.A.C.
" " "	20	Air France
Grande-Bretagne	30	B.O.A.C.
Gibraltar	40	"
Grèce (y compris Crète)	5	T.W.A.
" "	30	B.O.A.C.
Hongrie	25	K.L.M.
Irlande	30	B.O.A.C.
Islande	30	"
Italie, Cité du Vatican	10	K.L.M.
" "	10	T.W.A.
" "	30	B.O.A.C.
Lettonie	30	K.L.M.
Lithuanie	30	"
Luxembourg	—	Voir France

EUROPE (suite)

Pays de destination	Surtaxe aérienne par 10 grs. Mill.	Ligne utilisée (v. page préc.)
Malte	30	B.O.A.C.
Norvège	25	K.L.M.
Pays-Bas	20	"
Pologne	30	"
Portugal	20	T.W.A.
Rhodes et Dodécane	30	B.O.A.C.
Roumanie	30	"
Suède	30	K.L.M.
Suisse	15	T.W.A.
Tchécoslovaquie	25	K.L.M.
Turquie	30	B.O.A.C.
U.R.S.S.	30	K.L.M.
Yougoslavie	— Voir Italie	

AFRIQUE

Afrique Equat. Française	30	B.O.A.C.
Algérie	15	T.W.A.
"	15	Air France
Caméroun	30	B.O.A.C.
Congo Belge	30	"
"	50*	"
Congo Moyen Français	30	"
Côte d'Ivoire	30	"
Côte d'Or	30	"
Côte Franc. des Somalis	30	"
Cyrénaïque	30	"
Dahomey	30	"
Erythrée	30	"
Ethiopie	30	"
Gambie	30	"
Gabon	30	"
Guinée	30	"
Kenya	30	"
Libéria	30	"
Maroc	20	Air France
Madagascar	55	"
Maurice (Iles)	55	"
Mozambique	30	B.O.A.C.
Nigéria	30	"
Nyassaland	30	"
Réunion (Iles)	60	Air France
Rhodesia du Nord	30	B.O.A.C.
Rhodesia du Sud	30	"
Sénégal	30	"
Seychelles	30	"
Sierra Leone	30	"
Somalie Britannique	30	"
Soudan	30	"
Soudan Français	30	"
Tanganyika	30	"
Togo	30	"
Tripolitaine	30	"
Tunisie	10	T.W.A.
"	10	Air France
Uganda	30	B.O.A.C.
Union de l'Afrique du Sud	30	"
Zanzibar	30	"

ASIE

Pays de destination	Surtaxe aérienne par 10 grs. Mill.	Ligne utilisée (v. page préc.)
Aden	30	B.O.A.C.
Afghanistan	30	"
Arabie Séoudite	30	"
Bahreïn	30	"
Birmanie	30	"
Bornéo	30	"
Brunei	30	"
Ceylan	35	"
Chine	100	"
Etats Malais	30	"
Guam	55 par 5 gram.	"
Hong-Kong	30	"
Inde Britannique	30	"
"	50**	"
Inde Portugaise	50**	"
Inde Française	50**	"
Indes Néerlandaises	55	K.L.M.
"	65**	"
Indochine	30	B.O.A.C.

ASIE (suite)

Iran	10	Misr
Iraq	5	"
Liban	5*	"
Macao	100	B.O.A.C.
Palestine	5*	Misr
Philippines	90	K.L.M.
Sarawak	30	B.O.A.C.
Siam	30	"
Straits Settlements	30	"
Syrie	5*	Misr
Transjordanie	5*	"
Timor	55	K.L.M.

AUSTRALIE

Australie (y compris Tasmanie)	30	B.O.A.C.
"	40**	"
Nouvelle Zélande	45	"
Nouvelle Guinée	40	"
Papua	40	"
Océanie	30	"

AMERIQUE

	Par 5 grs.	
Antigua	35	T.W.A.
Argentine	40	B.O.A.C.
Aruba	35	T.W.A.
Bahamas	25	"
Barbade	45	"
Bermude	30	"
Bolivie	45	"
Brésil	45	B.O.A.C.
Canada	25	T.W.A.
Chili	45	"
Colombie	30	"
Costa Rica	35	"
Cuba	25	"
Curaçao	30	"
Dominicaine Rép.	30	"
Equateur	35	"
Etats-Unis d'Amérique	25	"
Grénade	45	"
Guadeloupe	35	"
Guatémala	30	"
Guyane (Brit.)	40	"
Guyane (Franç.)	35	"
Haiti	30	"
Honduras Brit.	35	"
Honduras Rép.	30	"
Jamaïque	30	"
Leeward (Iles)	35	"
Martinique	50	"
Mexique	30	"
Nicaragua	30	"
Panama Rép.	30	"
Paraguay	45	B.O.A.C.
Pérou	40	T.W.A.
Porto-Rico	30	"
Salvador-el	30	"
St. Kitts	40	"
St. Lucie	35	"
Surinam	40	"
Trinité	35	"
Uruguay	30	B.O.A.C.
Vénézuela	40	T.W.A.
Vierges (Iles)	30	"
Windward (Iles)	35	"
Zone du Canal (Panama)	30	"

* Les surtaxes aériennes pour les autres objets (imprimés, papiers d'affaires et échantillons) à destination des pays sous-mentionnés sont comme suit par 25 grammes ou fraction en sus de l'affranchissement ordinaire:

** Par le Service Aérien Interne dans le pays de destination.

Pays de destination	Surtaxe aérienne par 25 grammes Millèmes
U.S.A., Canada, Amérique Latine ... (par avion jusqu'à New-York).	30
Congo Belge	85
Palestine	5
Syrie et Liban	10
Transjordanie	5

N.D.L.R.—Ce tableau est valable jusqu'à la parution du suivant qui sera publié vers la mi-juin.

Le mouvement maritime des ports égyptiens



PORT-SAID

FROM SEA

6/4/47 :

Basari
Sloterdyk
Geo. Westinghouse
Dora C.
Efthalia

FROM CANAL

6/4/47 :

Nirvana
Chiswick
Butershire
C. of Sydney
Haleakala
Phrontis
Fort Cheswell
Fort Pitt

FROM SEA

3/5/47 :

Highland Princess
Devonshire
Examiner
M. E. Comfort
Opalia
Balkan
San Wanceslaw
Star of Alexandria
Kota Agoeng
Haleakale
Durenda

FROM CANAL

3/5/47 :

Castle S. Wood
Star of Egypt
Samcre
Poza Rica
Emp. Salisbury
Scotol
Basari
Streefkerk
Br. Dragoun
Baron El Phestone
Queker Hill
Komninos

FROM SEA

4/5/47 :

Clan Macgillevray
Roepat
Sergei Lazo
Vega
Emp. Roach
Stamford Victory
Dingladale
Br. Valour
Boissevain
André Lebon
Jetunfjell
Clan Macaulay

FROM CANAL

4/5/47 :

Hellenic
Alcantara
Strathmore
K. Rapanos
Legion Victory
Dominion Monarch
Glenogle
Niso

FROM SEA

30/4/47 :

Zonnewijk

Mataroa
Toledo
Hyman
Dickson
Emp. Lankester
San Giorg M.
Basari
Sontay
Brockleymoor
Verendrene
Emp. Indus
Ocean Vigour
Efthalia
Samdee

FROM CANAL

30/4/47 :

Empress of Scotland
Egeners
Samcarn
Westmoor
Semiramis
Oakfield
Eclipse
Clan Chisholm

FROM SEA

16/4/47 :

Ocean Rider
Pasteur
India Victory
Forbes Road
Molina del Rey
Sambraque
Casa Grande
Br. Empress
Nigaristan

FROM CANAL

16/4/47 :

Scott E. Land
Mattiana
Ninety Six
Br. Virtue
Br. Suprimasy
Glenbeg
Oran M. Roberts
Winterhill

FROM SEA

1/5/47 :

Havbor
Dentonia Park
Emp. Magpie
Fa'kefjell
Rodos
California Standard
Martaben
Cape Douglas
Tug Vega
Tug Poolzee

FROM CANAL

1/5/47 :

Trykon
Rotti
Hope Peak
Blue Ocean
Signals Hills
Spinanger
Pittsburg

FROM SEA

2/5/47 :

C. of Canterbury
Fouadieh
Elias G. Kulukundis
Daulton Mann
Hawkesbury
Wave Monarch

V. de Reims
Mishrah
Ier. Mai
Vivien Louis
Batissa
Havfru

FROM CANAL

2/5/47 :

Br. Swordfish
Endeavour
The Dallas
Carrier Dove
John S. Mosby
Antiklia
Bulk Crude
Brazil
Sithonia
C. of Camberra
Celerol
Emp. Pattern

FROM SEA

6/5/47 :

Glenapp
James D. Trast
Georgic
Liss
Mantola
Tito Campanella
Almirante Lecerda
Tahsinia
Lake Sicomous
Calais
Barendrecht
Sam Glory
Sidi Ifni

FROM CANAL

6/5/47 :

Flying Cloud
Georgistan
La Capricieuse
Fort Bourbon
Dora C.

FROM SEA

5/5/47 :

Recorder
Memnon
Fort George
Oakfield
Br. Might
Tug Serviceman
Emp. Nerisa
Sarnols
Antonio
Trevider
Magna
Orion
Ocean Rider
Virginia
Zane Gray
Cape San Diego

FROM CANAL

5/5/47 :

Highpark
Dewdale
Roul
Fernmoor
Duquesne

FROM SEA

5/4/47 :

Fort Simpson
Steel Maker
Exbrook
Emp. Chub
Orchard Knob
Emp. Glory

Paulus Hook
Fort Roumaine
Paparva
Br. Baron
Semiramis
Chalmette
Erna
Risacua
Bradford Island

FROM CANAL

5/4/47 :

Ocean Messenger
Hasting
Komiles
Seaside
Georgic
Cameronia
Ranchi
Emp. Vau
Moina Mikhail
Br. Genius

MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Pahang", 17/4/47 :

40 Barrels Olives

Par le s.s. "Formosa", 18/4/47 :

230 B/s Rubber
115 C/s Tabac
250 S/c Café
89 S/c Gum Methe
10 B/s White Raw Silk
822 C/s Thé Formosa
50 C/s Dess. Coconut
590 B/s Sesal Fibre
44 B/s Rattan

Par le s.s. "Forest" 19/4/47 :

400 Chests. Tea
20 B/s Jam

Par le s.s. "Aksu", 23/4/47, du

Pirée :

125 Bds. Brandy
48 Bds. Olives

d'Istanbul :

25 Bags Nuts
8 Bags Sultanas
10 C/s Turkish Delight
6 Bnds. Cheese
1 Bnds. Clothing

du Pirée :

39 C/s Olives
100 C/s Black Dried Rasin

Par le s.s. "Recorder", 26/4/47,

de Mombasa :

36 Trunks Pers. Effects

de Dar El Salam :

159 B/s Tobacco Seraps
500 Double Bays Kaolin

de Zanzibar :

80 B/s Gloves
40 Bags Seeds

Par le s.s. "Marin Snapper",

28/4/47 : de Singapore :

22 C/s Sole Crepe Rubber
34 C/s Sole Crepe Rubber
3 Pkgs pers. Effects

de Colombo :

496 C/s Black Tea
30 C/s Coconuts

de Bombay :

333 C/s Indian Rape
12 Ptd. Matter Magazine
1 Ptd. Pers. Effects

Par le s.s. "C. of Khartum",

28/4/47, de Calcutta :

84 C/s Dry Batteries

(SUITE EN PAGE 26)

LA SEMAINE COTONNIERE

Le marché de Minet el Bassal continue à être très lourd et les affaires en Filature insuffisantes à absorber l'offre actuelle.

L'acheteur officiel du Board of Trade s'est intéressé à quelques lots de Ménoufi pour compléter ses achats de la Saison, mais par contre la Mission Française du G.I.R.C., ayant terminé les siens, a quitté l'Egypte. A cet effet nous croyons savoir que le G.I.R.C. sera dissous incessamment et que les Filateurs Français pourront, la Saison prochaine, acheter directement leurs cotons des Exportateurs de leur choix, et sur des types établis entre eux.

Des bruits avaient courus que le Gouvernement Indien allait limiter à l'avenir, l'importation des cotons Egyptiens. Notre correspondant nous écrit qu'un membre du ministère du Commerce de Delhi avait déclaré que le Gouvernement envisageait de réduire la consommation de cotons Etrangers — (Rappelons que la consommation de cotons Indiens aux Indes a été pur les premiers six mois de l'année de 29 0/0 inférieure à celle de l'année dernière). On lui a relevé cependant que le même résultat pourrait être obtenu en réduisant la marge sur les tissus fins et en augmentant celle des tissus courants. Il semble donc qu'en toute hypothèse les perspectives de vente de cotons Karnak dans cet important marché soient plutôt défavorables. On nous rapporte que dans la crainte que des restrictions ne soient imposées à l'émission de nouvelles licences, plusieurs Importateurs ont hâté l'expédition des cotons qu'ils avaient acheté.

L'Espagne a demandé de nouvelles offres pour plusieurs classements de Karnak, Ménoufi, Giza 7 et Ashmouni pour réponse le 11 mai. L'on espère pouvoir placer 3000 balles environ de nos Variétés de longues soies. A cet effet, rappelons que les Filatures de Catalogne se trouvent être très démunies de stocks en ce moment, et que le Brésil leur avait demandé dernièrement le paiement en Dollars, contre toute nouvelle vente. Le moment semble donc être propice pour faire regagner du terrain au coton Egyptien en Espagne.

LE QUOTA D'IMPORTATION DES COTONS ETRANGERS DE LONGUES SOIES EN AMERIQUE

De bonne source nous apprenons que les Etats-Unis d'Amérique envisagent de nouveau d'augmenter le quota d'importation des cotons de longues soies. (Au dessus de 1¹/₈ et moins de 1¹/₁₆)

Ce quota est calculé à partir du 26 septembre de chaque année, et est actuellement de 45,656,420 lbs ou l'équivalent de 62,500 balles d'Egyptien. Il est question de l'augmenter d'environ 23,000,000 de lbs, ou l'équivalent de 31,000 balles d'Egyptien, ce qui le porterait à 69,000,000 de lbs ou à l'équivalent de 93,500 balles d'Egyptiens. Ce quota a été entièrement rempli cette Saison, par les Importations des Pays suivants:

	LBS
Soudanais Egyptien	36,414,673
Péruvien	9,209,346
Russe	31,900
British West Indies	501
TOTAL	LBS. 45,656,420

Il est juste de noter afin de ne pas créer d'optimisme prématuré, que les Etats du Sud s'opposent fortement à ce projet, et que même le Département de l'Agriculture pourrait dissuader le Président de signer un Décret de révision. Rappelons enfin que 25,000 balles d'Egyptien se trouvent en douane en Amérique.

Les cotons Egyptiens cependant ont une cause aisée à plaider, ne faisant nullement concurrence au coton Américain, les cultivateurs de là-bas ayant abandonné depuis quelques années déjà la culture des longues soies.

Les Filateurs Américains ont un besoin certain de nos cotons Karnak; d'autant plus qu'ils se trouvent placés à une parité favorable par rapport à l'Américain. Ce serait en plus, une bonne occasion à l'Amérique de fournir des Dollars qui permettraient à l'Egypte de conserver son pouvoir d'achat en Amérique.

MARCHE DE MINET EL BASSAL

Notre marché de Disponible n'enregistre durant cette semaine, qu'il n'eût que quatre jours ouvrables, qu'un volume de ventes assez restreint totalisant 7,672 balles contre 13,479 la semaine précédente. Les ventes par variétés se répartissent comme suit:

	Cette semaine.	B/s	La Semaine précédente
LONGUES SOIES			
Karnak	4,812		9,725
Giza 7	305		678
Ménoufi	761		197
Maarad.	64	5,942	513
COURTES SOIES.			
Ashmouni	1,587		2,156
Zagora	—	1,587	210
MIXTE, SEKINA, etc.	143		—
TOTAL	Balles 7,672	contre Balles.	13,479

KARNAK

La moyenne des ventes journalières se maintient dans les environs de 1200 balles, mais ne suffit pas à l'offre qui continue à être très forte. Le ton est excessivement lourd, et les détenteurs semblent découragés et n'ont plus d'espoir en une reprise prochaine des cours.

Les classements de FGF à GOOD font encore légèrement prime sur les prix minima, tandis que les EXTRA — 1/4 et EXTRA sont encore payés, quand ils trouvent amateur entre Tall. 49. — et Tall. 51,50. Tous les autres classements sont librement offerts aux prix minima, et même à ces prix ne trouvent pas toujours acquéreurs.

Le FGF fut payé Tall. 37,38, — le FGF/G Tall. 39, — le GOOD Tall. 40,75 — le G/FG Tall. 42,25 le FG Tall. 43,50. — le FG/EX Tall. 47. — l'EX — 1/4 Tall. 49, — et l'EXTRA Tall. 51, — 51,50.

GIZA 7

La demande se limite aux classements de FGF à G plus 1/4. le FGF fut échangé à Tall. 38, — le FGF/G à Tall. 39,50/40. — le GOOD à Tall. 40,50 et le G plus 1/4 à Tall. 41.

MENOEFI

Les transactions sur cette variété furent plus nombreuses cette semaine. Les prix toutefois enregistrèrent une très forte baisse atteignant pour certains classements près de deux tallaris. C'est ainsi que le GOOD fut payé Tall. 38,50/39, — le G/FG Tall. 40,50/41, — et le FG Tall. 42, —/ 42,50.

ASHMOUNI

Il est bien difficile en l'absence de nouvelles affaires, de prévoir la limite à laquelle le marché pourrait se stabiliser. La situation paradoxale dans laquelle se trouvaient nos Ashmounis par rapport à nos longues soies depuis près d'un an, est en train de se dénouer brusquement. L'approche de la Nouvelle Récolte avec son grand acréage de courtes soies, ainsi que les prix minima fixés par le Gouvernement pour cette Variété, sont autant de facteurs qui, provoquent parmi les détenteurs un désir d'alléger leurs stocks, et aident à précipiter le cours de la baisse.

En ce moment, tous les grades de nos Ashmounis, après avoir en cours de saison atteint plus de Tall. 3. — de prime par rapport aux grades correspondants de Karnak, sont traités au dessous des prix de cette dernière Variété. Le FGF fut taité à Tall. 37, le FGF/G à Tall. 38, — le GOOD à Tall. 40, — le G/FG à Tall. 42, — et le FG à Tall. 43,50/75.

Notons enfin, ce qui n'est guère encourageant, qu'en Amérique un déport de 6 cents existe entre l'ancienne et la nouvelle récolte, et que le Contrat Décembre à New-York, qui coïncide avec la mise sur le marché de nos Ashmounis, est coté à \$ 28,32.

LES EXPORTATIONS

Du 1er septembre 1946 au 30 avril 1947, soit pour les huit premiers mois de la saison, nos exportations ont totalisé 619,990 balles ou Crs. 4,519,372 contre Balles 288,894 ou Crs. 2,110,575 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les chiffres par Pays de destination:

	1946/47		1945/46
Angleterre	B/s 174,733	contre Balles.	11,979
Indes	" 106,442	" "	49,579
Australie	" 8,141	" "	2,865
Belgique	" 11,441	" "	3,991
Canada	" 300	" "	100
Chine	" 9,128	" "	1,800
France	" 64,557	" "	25,199
Hollande	" 2,946	" "	—
A reporter	B/s 377,688	contre Balles.	195,513

LES EXPORTATIONS

	1946/47		
Report	B/s. 377,688	contre Balles.	195,513
Italie	100,885	" "	33,802
Palestine	3,028	" "	2,561
Portugal	2,373	" "	1,505
Espagne	9,006	" "	—
Suède	1,673	" "	1,312
Suisse	19,420	" "	15,356
Syrie	492	" "	3,974
U.S.A.	51,479	" "	25,451
Divers	53,946	" "	9,420
TOTAL	B/s. 619,990	contre Balles.	288,894

(Recueillies dans le COTTON & GENERAL ECONOMIC REVIEW DE Mr. D. WINDEL)

BOURSE DES COTONS ET GRAINES DE COTON DISPONIBLES (BOURSE DE MINET-EL-BASSAL)

Au cours de la réunion de la commission de la Bourse de Minet el Bassal tenue le 24 avril 1947, M. Alexandre Benachi, président sortant non-rééligible suivant les règlements, a prononcé le discours suivant :

M. le Commissaire du Gouvernement,
Excellences,
Messieurs,

Je ne vais pas vous importuner avec un long discours — au contraire, je serai bref. Je m'en voudrais cependant si, à l'expiration de mon mandat, et avant de procéder à l'élection de mon successeur, je n'adressais pas tous mes remerciements à vous tous qui m'avez rendu la tâche pendant ces deux années particulièrement facile et agréable, aussi, j'arrive difficilement à exprimer le sentiment de profonde gratitude que j'éprouve à l'égard de certains d'entre vous et en particulier aux deux vice-présidents, M. Carruthers et M. Burckhard, au trésorier-honoraire, M. Sakellarios, au Comité du Coton, au Comité Arbitral, ainsi qu'à l'action persévérante des Comités et sous-comités qui l'ont marchandé ni leur temps ni leur peine, et qui par leur puissance de travail ont si largement contribué à ce que que ma besogne soit aisée, de sorte que malgré qu'il soit très vrai, comme le disais jadis à l'expiration de son mandat M. Pinto, que le métier de président n'est pas une sinécure, je manquerais de sincérité si je ne vous disais pas que c'est avec le plus profond regret que je quitte cette présidence. Je vous en remercie de tout coeur.

Mes remerciements s'adressent également au secrétariat et à tous les employés de notre commission. M. Eiche, qui suit les traditions de son père, déploie une activité et un dévouement qui sont à la hauteur de la mission qui l'incombe. Je dirai de même pour tous ces collaborateurs.

J'ai gardé pour la fin les remerciements que je dois au représentant du gouvernement parmi nous. Aussi, permettez-moi maintenant de m'adresser à vous, M. le Commissaire, vous qui avez été un des plus précieux pour ne pas dire le principal auxiliaire de cette commission pendant près de 7 ans. Laissez-moi vous dire tout de suite que nous n'avons pas eu besoin de tout ce temps pour vous apprécier. Tous nous avons dès le début su estimer vos rares qualités d'intelligence, de sûreté de jugement, de même que votre esprit de justice. Je dois vous avouer, mon cher Samir bey, que ce n'est pas sans une certaine émotion que les membres de cette commission avaient entendu la rumeur, qui heureusement s'est avérée inexacte, qu vous deviez nous quitter, et malgré que vos regrets étaient un peu atténués par le fait que nous avions appris qu'il ne s'agissait pas d'un simple transfert mais que c'était vous qui aviez voulu vous éloigner de la vie administrative, je ne vous cacherai pas que vous nous avez fait passer par des moments d'inquiétude.

Pour vous le poste de Commissaire du gouvernement n'est pas un lieu de passage dans l'administration, mais un poste où vous apportez une activité inlassable dans l'accomplissement de votre mandat. Oh ! je sais que vous vous croirez obligé tout-à-l'heure de me remercier, mais je vous assure que vous ne me devez aucun remerciement. C'est nous qui restons toujours vos débiteurs. Nous sommes même, et c'est embarrassant pour tant de commerçants et banquiers de l'admettre, des débiteurs insolvables, car nous nous déclarons incapables de nous acquitter vis-à-vis de vous. Permettez-moi donc encore une fois de vous exprimer les sentiments de remerciements de ma part et de nous tous qui ne voulons qu'une chose : vous condamner aux travaux forcés à perpétuité et vous maintenir à vie dans les fonctions que vous remplissez si dignement. Je dois ajouter, Messieurs, que pendant ces deux années j'ai pu constater maintes fois, qu'indépendamment de l'activité apparente qu'il apporte dans l'accomplissement de son mandat, notre commissaire s'est attelé depuis longtemps à une tâche qui ne manque pas d'apporter des résultats bienfaisants : c'est celle des relations de notre commission avec le gouvernement.

Notre Commission est convaincue comme nous que Gouvernement et Producteurs d'une part — Commerçants, Banquiers et Exportateurs de l'autre ne sont pas des frères ennemis mais sont faits pour s'entendre, dans un sentiment de dignité, commun et sur le terrain de leurs intérêts mutuels.

Et je termine par le souhait, d'une entente encore plus étroite qui amènerait le bien-être général dans le commerce du coton, auquel nous sommes tous fiers d'appartenir, entente qui sans aucun doute contribuera à la prospérité de notre Pays, si plein de ressources, et fera une des gloires de la Nation Egyptienne.

Prenant à son tour la parole Mr. Samir-el-Khadem, Commissaire du Gouvernement près de la Bourse de Minet-el-Bassal s'exprima comme suit.

De deux ans en deux ans, je prends la parole parmi vous, Messieurs, pour remercier le Président sortant de votre Assemblée. Aujourd'hui c'était un nouveau terme : la fin d'un de ces mandats qui s'écoulent si rapidement et le début d'un autre. Et je venais ici pour avoir encore une fois l'honneur de m'acquitter envers celui qui se retire, et envers vous qu'il représente de ce devoir.

Or, voici que je suis accueilli par une véritable offensive de compliments aussi intempestifs qu'injustifiés. Je n'ai en réalité fait que ce que j'avais à faire et ce que du reste je continuerai de faire, et ne croyais pas pour cela mériter un traitement aussi violent.

En vérité les rôles sont renversés et ces louanges ne reviennent qu'à leur auteur. C'est bien Mr. Benachi qui les a mérités si largement par le dévouement et la peine qu'il s'est donnés pour mener à bien la marche de cette Bourse ; qui a sacrifié temps, loisirs, repos, pour ce qu'il considérait son devoir. C'est lui qui mérite les louanges et je sais que vous ne les lui ménagerez pas. Ce n'est pas à moi de les lui faire, je ne voudrais pas froisser sa modestie et la délicatesse de ses sentiments. Je voudrais simplement rendre hommage à l'homme qui a su si bien compléter son époque et apporter à chaque occasion la solution qu'il fallait ; cet homme éminemment souple, chez lui sont développées au plus haut point les qualités de tact et de doigté si nécessaires à l'Institution pendant la période difficile d'une après-guerre ; période difficile par son essence et par les accueils qu'elle comporte forcément.

Par son savoir faire, par son éternel sourire, sa bonne humeur, sa plaisanterie tantôt bienveillante, tantôt caustique, Mr. Benachi a su comme un pilote habile traverser les passes les plus dangereuses sans jamais froisser personne. C'est un hommage que je lui rends, car il n'est pas donné à tout le monde d'être un diplomate aussi consommé ; mais c'est aussi un hommage que je rends en même temps à l'Institution dont l'élan vital, dont l'instinct de conservation a su jusqu'ici, admirablement choisir le dirigeant qu'il fallait à chaque circonstance. Rien n'est plus difficile que de choisir un dirigeant, nous le voyons dans le monde. Minet-el-Bassal a toujours su choisir le sien. Chacun de ces hommes a été le complément de son époque, et sa personnalité a toujours équilibré les difficultés du moment. Et l'histoire de cette Bourse peut réellement se lire sur ses Présidents.

Aujourd'hui vous achevez d'écrire un chapitre particulièrement réussi de votre histoire. Vous n'avez même pas le loisir de l'admirer, vous devez immédiatement en recommencer un nouveau, et comme à chaque terme vous devez vous acquitter de la tâche difficile de choisir un nouveau représentant, quelqu'un qui devra répondre aux événements, à la tendance, à l'esprit de deux années futures. Merveilleux exemple de dynamisme et de vitalité : prévoir le futur et lui opposer l'homme qu'il faut.

Nous entrons dans une période non moins délicate que celle d'où nous sortons ; période durant laquelle tous les coudes doivent se serrer et où la collaboration doit être entière et absolue, non seulement entre vous même, mais comme vient de le dire votre Président avec un sage mentor avec un père bienveillant, dont vous êtes l'enfant aîné : le gouvernement. La tâche est une, Messieurs et elle est très grande : c'est la prospérité du coton, c'est la prospérité du Pays, c'est la prospérité de l'Egypte, donnons nous la main pour l'accomplir convenablement.

Mais donnons-nous la main, n'est pas l'expression qu'il faut employer. Cette main nous l'avons déjà et Mr. Benachi a beaucoup fait pour nous la donner. C'est un des points pour lesquels je dois lui rendre le plus haut hommage, il a élargi cette collaboration si constructive ; à chaque occasion le Gouvernement a senti qu'il pouvait compter sur lui. Et soyez sûrs que c'est là une grande cause de quiétude et d'optimisme chez les Autorités que de savoir trouver une alliée en Minet-el-Bassal.

(suite en page 26).

TEXTES OFFICIELS

(Edition française du J.O. No. 10 du 5 mai 1947)

Arrêté ministériel No. 185 de 1947 fixant le maximum des bénéfices dans le commerce d'autos

Art. 1.—L'article premier de l'Arrêté ministériel No. 60 de 1947 est modifié comme suit:

Art. 1. — Le maximum des bénéfices autorisés dans le commerce d'autos est de 33 1/3 % du coût d'importation.

Le coût d'importation comprend:

(1) Le prix d'autos c.i.f. Si les sociétés qui importent en Egypte sont des filiales des sociétés productrices à l'étranger telles que Sté. Ford et General Motors, elles pourront ajouter 5 % au dit prix;

(2) Les frais de débarquement et de montage dont la limite maximum est de 5% du prix prévu au paragraphe premier;

(3) Les droits douaniers.

Dans tous les cas le prix sera réduit de 16%, si la vente est faite à une administration ou service gouvernemental.

La disposition du présent article ne sera pas applicable aux autos qui seront délivrées après l'entrée en vigueur du présent arrêté, en exécution des engagements conclus avant cette date, si le bénéfice résultant de ces engagements est plus favorable à l'acheteur.

Art. 2.—L'Arrêté ministériel No. 171 de 1947 est abrogé. Le présent arrêté entrera en vigueur à partir de la date de sa publication au "Journal Officiel."

MAMDOUH RIAD.

MINISTÈRE du COMMERCE et de l'INDUSTRIE

(Edition française du J.O. No. 10 du 5 mai 1947)

Arrêté ministériel No. 218 de 1947 relatif à l'application des dispositions du Décret du 22 juin 1942 aux tissus et fils de coton importés.

Article unique.—Les dispositions du Décret du 22 juin 1942 sont applicables aux tissus et fils de coton importés à partir du premier janvier 1948.

(28 avril 1947).

Décret modifiant le Décret du 22 juin 1942 réglementant la vente du savon.

Art. 1.—L'article 3 du Décret du 22 juin 1942 réglementant la vente du savon est modifié comme suit:

Art. 3.—Le savon "Nabolsi", ainsi que celui de classe 1 fabriqué sous la forme du savon "Nabolsi", ne pourront être vendus qu'au poids.

Les autres espèces de savon, ainsi que celui des classes 2 et 3 fabriqués sous la forme du savon "Nabolsi", ne pourront être vendus, exposés ou mis en vente, détenus en vue de la vente, ou importés, à moins que leurs pains ne soient de l'un des poids suivants:

400 grammes. 250 grammes. 150 grammes.

Chaque pain de savon portera un cachet indiquant son poids, à l'issue de sa fabrication. L'emballage devra également porter l'indication du nombre de pains qu'il contient, ainsi que du poids total.

Art. 2.—Le Ministre du Commerce et de l'Industrie déterminera par arrêté la période nécessaire pour l'écoulement du savon existant à la date de l'entrée en vigueur du présent décret, et qui ne remplirait les conditions prévues par ses dispositions.

Art. 3.—Nos Ministres du Commerce et de l'Industrie, de la Justice et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui entrera en vigueur deux mois après sa publication au "Journal Officiel".

(28 avril 1947).

FAROUK.

NOTRE BOURSE IMMOBILIÈRE

A VENDRE ET A ACHETER: — TERRAINS DE CULTURE — TERRAINS A BATIR — VILLAS ET IMMEUBLES DE RAPPORT. LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A LA "REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE ET FINANCIERE" (B.P. 465) POUR LEUR MISE EN RAPPORT AVEC LES ACHETEURS ET VENDEURS EVENTUELS.

Transactions Immobilières à notre connaissance, qui ont eu lieu durant le mois de Mars 1947:

350 feddans — Dessounis, Béhéra	à L.E. 120 le feddan
24 " — Abou Matamir, Béhéra	" 5 "
60 " — Kafr Kauza, Calioubieh	" 240 "
60 " — Barrages, Calioubieh	" 400 "
100 " — Belbes, Charkieh	" 300 "
300 " — Chewa, Dakahlie	" 300 "
400 " — Mit Aly, Dakahlie	" 235 "
425 " — Mit Aly, Dakahlie	" 215 "
180 " — Talha, Dakahlie	" 240 "
Un Immeuble centre ville du Caire, âge base 4%, L.E. 100.000.	

FORMATION SOCIETES FONCIERES

Une Société foncière est en train de se former pour exploiter 3.000 feddans situés sur le Canal Noubarie — Arboriculture, Elevage Bétail et Cultures Ordinaires.

IMMEUBLES A VENDRE:

Le Caire: Un immeuble sur 3 Rues, âgé de 15 ans, au centre de la ville, base 4%, à L.E. 110.000.

Le Caire: Un immeuble sur 2 Rues, centre de la ville, âgé de 15 ans, base 4%, L.E. 55.000.

Le Caire: Un immeuble, centre de la ville, 10 ans, base 4%, sur 3 Rues, L.E. 55.000.

Le Caire: Un immeuble, centre de la ville, 3 Rues, âgé 25 ans, base 5%, L.E. 42.000.

Le Caire: Un immeuble, centre de la ville, 3600 mètres, âge 30 ans, à L.E. 60 le mètre.

Alexandrie: Une villa 3500 m², sur 3 rues, centre de la ville, L.E. 60.000.

Ramleh (Sidi Bishr): 50 feddans, pour lotissement sur la Corniche.

TERRES AGRICOLES A VENDRE:

(Région environ Le Caire)

Calioubieh	— 34 feddans	sur Canal Mansourie	à L.E. 300 le fedd.
"	— 33 "	sur Canal Mansourie	" 250 "
"	— 12 "	sur Canal Mansourie	" 500 "
"	— 35 "	Oussim	" 300 "
"	— 80 "	Oussim	" 300 "
"	— 120 "	Marg	" 300 "
"	— 100 "	Allag	" 90 "
"	— 60 "	Calioub	" 425 "
"	— 66 "	Calioub	" 350 "
"	— 45 "	Calioub	" 450 "
"	— 58 "	Kaha	" 350 "
"	— 60 "	Syracous	" 300 "
Menoufie	— 120 "	Quesna	" 300 "
"	— 50 "	Kafr Batta	" 300 "
"	— 100 "	Gheziret El Hagar	" 300 "
Béhéra	— 500 "	Sur Canal Noubarie,	
		Rég. Abou-Matamir	
		1/3 en cultures	" 30 "
		(avec constructions).	
"	— 650 "	Abou Matamir	" 5 "
"	— 350 "	Abou Matamir	" 15 "
Fayoum	— 650 "	Près lac Karoun	" 30 "
"	— 135 "	Siella	" 10 "
"	— 100 "	Siella	" 14 "
"	— 250 "	Siella	" 20 "



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

L'optimisme revient

La semaine sous revue commença sous le signe de l'optimisme. La crise de confiance avait été bien oubliée. Les difficultés que l'on devait avoir pour se procurer du change après le 15 juillet, donnaient à l'industrie égyptienne — qui devait en profiter — un véritable coup de fouet. Enfin, la décision du gouvernement d'abolir les droits de transfert constituait un nouvel atout haussier.

Lundi, le marché était excellent. Mardi, on chôma, mais mercredi, l'affaire de la bombe du Métro calma l'enthousiasme, sans pourtant semer la panique, comme ce fut le cas en mars de l'année dernière, pour la bombe du Miami. Mais dès jeudi, encouragée par les mesures prises par le gouvernement en vue d'éviter le renouvellement de pareils attentats, la Bourse reprit vigoureusement et sur toute la ligne.

Hausse dans le compartiment Misr

Les affaires Misr, si sagement dirigées, furent les premières à profiter de la confiance revenue. Le fait que l'on envisage d'autoriser les filatures locales à exporter le surplus de leur production amena de nombreux achats et la Filature Nationale, aussi bien que la Filature Misr étaient fort recherchées à des prix d'environ 100 points supérieurs à ceux de la semaine dernière. D'après nos renseignements, les Filatures continuent à travailler et à vendre aussi bien que l'an dernier. Leurs dirigeants sont forts satisfaits, ce qui fait supposer — bien qu'il soit trop tôt pour le dire — que le prochain coupon sera au moins égal à celui de l'an dernier. Aux cours actuels, ces coupons donneraient du 6 1/2 pour cent net, ce qui est inespéré.

La Banque Misr a également avancé fortement. Et un titre, dont nous avions prévu la hausse: l'Egrenage Misr, non seulement quitte le marché noir, mais s'inscrit bien au dessus des cours minima. Les Egrenages Misr, croyons-nous savoir, paieront un coupon légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

Comme d'habitude, la part de fondateur Hélopolis suivit le mouvement haussier et retrouva environ le niveau de 60 livres.

Le coupon de l'Aboukir

On traita beaucoup les Aboukir. A la veille de l'assemblée générale nous pouvons confirmer que le coupon sera de 2 shillings 6 pence, brut. Nous avons été les seuls à annoncer ce coupon voilà plus de deux mois, alors que d'autres parlaient de 3 shillings et même de 3/6. L'Aboukir aurait pu payer plus, mais les dirigeants qui comprennent Farghali pacha, un

financier qui préfère les intérêts de la Société à ceux des actionnaires temporaires, mais même en payant 2 shillings et 6 pence, le rendement de l'Aboukir est fort intéressant puisqu'il est de l'ordre de 4 1/2 pour cent environ.

On achète des pouvoirs en Delta Land

Comme nous l'avions dit, le prochain coupon de la Delta Land sera de P.T. 13 brut. Cependant, un groupe s'est formé qui a pour but de critiquer la gestion, à notre avis, fort sage, de cette société. Ce groupe est en train de ramasser des pouvoirs, qu'il paye d'ailleurs P.T. 1 à 1,5 par action. Cette histoire de ramasser des pouvoirs moyennant finance est propre aux Corbeilles d'Egypte. Elle ne doit pas être encouragée.

Des valeurs saines: les Pressages

Les Pressages furent fort demandés en cours de semaine, surtout par le marché d'Alexandrie. Elles constituent, croyons-nous, un des meilleurs placements de la Corbeille. Petit à petit, l'acréage cotonnier reprendra son allure normale. Et dans ce cas, les sociétés de pressage profiteront largement de ce retour à la normale. D'ailleurs, leur rendement actuel — malgré la réduction de l'acréage — est fort satisfaisant. En admettant une baisse du tarif des pressages à l'avenir, cette baisse serait compensée par la plus grande quantité de coton que ces sociétés auront à presser.

Il va de même pour les Sociétés d'Egrenage qui doivent profiter de toute augmentation ultérieure de l'acréage cotonnier.

Ce qui fait que les capitalistes sages, sachant à quoi s'en tenir,

recherchent les valeurs de pressage qui sont, pourtant une spécialité du marché alexandrin, plutôt que de celui du Caire.

Land Bank

La Land Bank bougea en cours de semaine et avança légèrement sur des achats sérieux du portefeuille. Voilà une affaire sagement dirigée qui constitue, aussi, un placement de père de famille.

Les valeurs du marché noir

Les valeurs du marché noir profitent de l'ambiance générale et gagnent des points. Cependant, on est surpris que la Commercial Bank soit toujours au dessous du pair. Suivant nos renseignements, les dirigeants de l'affaire sont satisfaits des résultats obtenus et ont réalisé au cours des quelques mois, depuis le début de l'exercice, des profits supérieurs à ceux de la période correspondante de l'an dernier.

Commercial Bank of Egypt

Si, comme l'a autorisé l'assemblée générale, le Conseil de la Commercial Bank employait une partie des réserves au rachat d'actions en Bourse, au prix actuel, l'affaire se trouverait, fortement assainie par l'adjonction de nouvelles réserves, car survenons-nous que l'on a payé les nouvelles émissions de la Commercial Bank avec une prime de 50 piastres, une prime qui a été intégralement versée à la réserve. A moins de 320 piastres, cours actuel du titre, le profit que réaliserait la banque en rachetant une partie de ses actions serait considérable.

Perspectives meilleures

Tout porte à croire que le sentiment actuel ira en s'intensifiant. Nous savons que les importations de marchandises étrangères ont, fortement diminué et tendent à diminuer encore, car le ministère des Finances veut absolument égaliser la balance des paiements après le 15 juillet. Il veut réduire les importations de marchandises de luxe et de consommation courante et intensifier celle des marchandises de production (capital goods) nécessaires à l'industrie locale et à l'agriculture. Cette politique aura des résultats très favorables sur la production locale, des résultats que la Bourse des valeurs ne saurait ignorer.

Il ne faut pas exagérer

Cependant, nous voulons lancer un cri d'alarme. Il a fallu des mois pour que la Corbeille retrouve ses assises et reprenne courage. Il ne faudrait pas exagérer la hausse, comme on a exagéré la baisse, dans l'intérêt bien compris des capitalistes et des professionnels du marché des valeurs. Une hausse trop rapide entraînerait une baisse non moins rapide, ce qui, dans les conditions actuelles, serait, une catastrophe.

VOTRE REVUE VOUS SUIVRA DANS VOTRE VILLEGIATURE

Si vous allez passer vos vacances à l'étranger maintenez le contact avec l'Egypte en vous faisant envoyer régulièrement votre revue.

Souscrivez à un abonnement saisonnier. Expédition par courrier ordinaire ou par avion.

Renseignements et tarifs :

LA REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE et FINANCIERE

Service des Abonnements,

B. P. 465.,

Le Caire

L'ECHANCIER

10.5.47: Assemblée Générale Extraordinaire Sté. de Nettoyage et Pressage (aug. Capital), à 12 h. 2, Avenue Fouad Ier, Alexandrie.

12.5.47: Ass. Gén. Extr. Eg. Land & Buildings (réduction Capital), à 4h. 30 p.m., 33, Rue Soliman pacha, Caire.

15.5.47: Ass. Gén. Ord. Sidi Salem Cy., à 6h. j.m., No. 7, Rue Gameh Charkass.

15.5.47: Ass. Gén. Extr. Sidi Salem Cy., à 6h. p.m. (réd. Capital)

19.5.47: Ass. Gén. Ord. Les Grands Hôtels d'Egypte, à 11h. 30, au Continental Hotel.

20.5.47: Ass. Gén. Ord. Sté. An. Belgo-Egyptienne, à 11 heures, (à Anvers).

22.5.47: Ass. Gén. Extr. Astra & Halles Centrales, à 5h. p.m., No. 37, Rue Kasr El Nil.

COUPONS DETACHES:

Le 5.5.47: Emprunt National 2 3/4 % P.T. 137,5 net (semestriel) à partir du 15.5.47.

Tissage de la Soie: P.T. 176 net.
Crédit Agricole d'Egypte: P.T. 26,4 net.

Le 8.5.47: Presses Libres Egyptiennes: P.T. 26,4 net (intérim.).

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 2 AU 9 MAI 1947

DESIGNATION DES VALEURS	2 Mai 1947	9 Mai 1947	DESIGNATION DES VALEURS	2 Mai 1947	9 Mai 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10740	10760	Aboukir Co. act. "	223	230
Emprunt National Coup. Fr. "	10800	10780	Anglo-Belgian Co. "	338	338
Emprunt National 2 1/4 o/o "	10125	10120	Anglo-Egypt. Land Alot. "	1120	1136
Emprunt National 2 3/4 o/o "	10375	10250	Cairo Agricultural Co. ord. "	762	762
			Cairo Agricultural Co. priv. "	482	482
			Egypt. Enter. & Dev. Co. act "	1176	1176
			Gharbieh and Co. "	473	473
			Gharbieh Land Co. fond. "	137	137
			New Egyptian Co. "	162/5	162,5
			Sidi Salem Co. "	330	342,5
			S.A. Wadi Kom-Ombo "	591	591
			S.A. Wadi Kom-Ombo fond. "	4800	4800
			S.A. Behera act. ord. "	1294	1294
			Sté Domaine Chelkh Fadl. "	514	514
			Union Foncière d'Egypte "	900	841
			Union Fonc. d'Egypte fond. "	600	600
			Agricole et Industrielle act. "	1350	1350
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes "	97,5	97,5	Cairo-Heliopolis Act. "	2576	2590
Banque de Commerce "	700	700	Cairo-Heliopolis fond. "	5824	5990
Banque Misr. "	2058	2110	Delta Land and Invest. Co. "	329	329
Commercial Bank of Eg. "	408	408	Gabbari Land Co. "	444	444
Crédit Agricole act. ord. "	820	793	"Le Fayoum" "	250	250
Crédit Foncier act. "	2918	2918	Immobilias d'Egypte au port "	885	885
Crédit Foncier fond. "	5644	5644	Immeubles d'Egypte "	1472	1472
Crédit Foncier 1903. "	2350	2350	Dom de Siouf "	824	814
Crédit Foncier 1911. "	1866	1866			
Land Bank act. "	845	845			
Land Bank fond. "	7494	7494			
National Bank act. "	4150	4220			
Crédit Alexandrin. "	595	595			
Arab bank "	930	910			
EAUX			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act. "	1698	1726	Alex. Pressing "	1498	1600
Eaux du Caire act. "	513	513	Anglo-Egypt. Oilfields "	480	480
Eaux du Caire jouiss. "	1706	1736	Ass. Cotton Ginners. "	123	123
Eaux du Caire fond. "	11600	11600	Cairo Sand Bricks "	1000	1000
Eaux du Caire obl. 4 o/o S.I. "	10310	10310	Comp. Frigorifique "	1782	1782
			Delta Trading Co. "	940	940
			Egypt. Salt and Soda port. "	290	290
			Eg. Salt and Soda nom. "	2050	2146
			Filature Nationale "	1920	2004
			Filature Misr "	879	879
			Fibres Textiles "	500	511
			Port-Said Salt Assoc. "	1650	1650
			Bomonti et Pyramides "	400	400
			Bol'nachi "	2314	2314
			Ciment Portland-Tourah "	1022	1022
			Tissage et Tricotage. "	400	400
			Emballages Economiques "	891	891
			Sté Financ et Indus. d'Eg. "	2196	2276
			Sté. Gle. Pressage et Dépôts. "	1000	1000
			Sucr. et Raffin. d'Eg. ord. "	540	540
			Sucr. et Raffin. d'Eg. priv. "	1520	1520
			Sucr. et Raffin. d'Eg. fond. "	2076	2076
			Sucr. et Raffin. d'Eg. 5 o/o "	1032	1044
			Egrenage Misr "	1000	1000
			Sté. Nationale du Papier "	746	746
			Sté. Viticole et Vinicole act. "	1382	1382
			Tractor & Engineering Co. "	1200	1200
			Cicurel. "	2176	2176
			Kafr el Dawar nom. "	2450	2450
			Kafr el Dawar port. "	1476	1450
			Presses Libres "	2268	2092
			Tiss-sole Misr "	1844	1844
			Eg. Bonded Warehouse "	548	548
			Gerco "	475	475
			National Plastics Cy. "	1350	1360
			Simon Artz "	2050	2050
			Siegsart "	865	865
			Impr. Misr "	365	347
			Nile Textile "	430	440
			United Enterprise "		
			Clothing "		
HOTELIERES					
Egypt Hotels ord. "	368	368			
Egypt. Hotels nom. "	340	342			
Egypt. Hotels priv. "	1070	1080			
Grands Hotels ord. "	4326	4326			
Palestine Hotels nom. "	220	220			
Palestine Hotels port. "	230	230			
Upper Egypt Hotels. "	553	553			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 8/5/47

Acheteurs et vendeurs respectivement :	Egyptian Markets :	Sh. 9/6 — 11/-
Sudan Plantations Syndicate :	Egyptian Salt and Soda :	Sh. 52/6 — 53/6
Greek 5 o/o Loan 1914 :	Egyptian Delta Land :	£ 10 — 11
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee) :	New Egyptian Company :	Sh. 27/- — 29/-
National Bank of Egypt :	Abukir Company :	£ 43 3/4 — 44 1/4
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.) :	Anglo-Egyptian Oilfields "B" :	Sh. 105/- — 115/-
		Sh. 71/3 — 73/9

A la Bourse de Paris

Clôture du 8/5/47

	Frs.	Cairo-Heliopolis (Action)	13,300
Crédit Foncier (Action)	11,350	Cairo-Heliopolis (P.F.)	29,400
Crédit Foncier (P.F.)	24,900	Suez Canal 5 o/o	17,600
National Bank of Egypt (Action)	17,750	Suez Canal 3 o/o	17,500
Land Bank (Action)	3,300	Sucreries d'Egypte (Act.)	4,330
Land Bank (P.F.)	36,800	Sucreries d'Egypte (P.F.)	7,020
		Banque Ottomane	7,360

Le mouvement maritime des ports égyptiens



(Suite de la page 20)

Par le s.s. "Toulouse", 29/4/47, de Shanghai :	219 Cherst. Green Tea	Par le s.s. "Kongsborg", 28/4/47 :	135 C/s Edam Cheese
de Hong-Kong :	1 C/ China Tea		55 C/s Edam Cheese
	1 B/ Tobacco Leaf		50 Crts. Beer
de Colombo :	104 B/s Crepe Rubber		4 C/s Imitation Jewellery
d'Aden :	85 C/s Gum Methe		104 Bout. eau Evian
	182 C/s Gum		200 Bout. eau Minérale
	13 C/s Pkgs. Clean Coffee	Par le s.s. "Star of Egypt" 3/5/47 :	643 Bags Tobacco
	126 Fards. Clean Coffee		5401 Bags Date
	125 Bags Sidamo Coffee		313 Bags Coffee
Par le s.s. "Marsa Matruh", 27/4/47, d'Aden :	150 Mach. Coffee		50 Bags Gum
Par le s.s. "C. of Khios", 27/4/47 de Madras :	30 B/s Black Leaf Tobacco	Par le s.s. "Clan Macelwraith", 2/5/47 :	118 C/s General Cargo
de Calcutta :	1 B/ Hessian Cloth		2089 C/s Tea
Par le s.s. "Zonnewijk", 30/4/47, d'Antwerp :	22 C/s Window Glass	Par le s.s. "Kota Agoeng" 4/5/47 :	67 C/s Gen. Cargo
	3 C/s Enamelled Household		414 C/s General Cargo
	2 C/s Sporting Gums	Par le s.s. "Samcree", 3/5/47 :	10 C/s Bicycle Tubes
	14 C/s Telephone Material		53 B/s Rattan
de Rotterdam :	200 Rolls Galv. Wiremating	Par le s.s. "Ier Mai", 2/5/47, de Beyrouth :	150 Sacs Pâte d'Abricots
	60 C/s Egg Nogg		3 Colis Cotonnades
d'Amsterdam :	200 Boxes Beer		7 C/s Coton. et soie art.
de Bordeaux :	100 C/s Vin	Par le s.s. "Examiner", 3/5/47, de New-York :	1 C/ Books
	3 C/s Brandy		1 C/ Air compressors Parts
	7 C/s Cognac		56 C/s Asbestos Sheets
de Gènes :	5 C/s Bath-water taps and acces.		10 C/s Asbestos Cement
	1 C/ Biberons		1 Crtn. Flexible Metal Hose
	2 C/s Surgeon Lamps		13 Pieces Steel Pipe
			1 C/ Radio Spare Parts
			1 C/ Artif. Silk Goods
			5 C/s Rock Bits
			2 C/s Lamp and Shades
			1 Crate illuminates globe
			1 C/ Personal Effects

BOURSE DES COTONS ET GRAINES DE COTON DISPONIBLES

(suite de la page 22).

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion, Messieurs, sans rendre hommage d'abord au bel esprit d'entraide et de compréhension entre le Gouvernement et votre Institution, et je voudrais souligner ensuite la nécessité de poursuivre, voire même d'augmenter cet esprit. Je réalise le sentiment de fierté qui doit vous remplir, comme je souligne la satisfaction du Gouvernement de constater ce mouvement dans cette Institution si paisiblement forte. Alors que dans le monde les tiraillements continuent, Minet-el-Bassal olympien poursuit sa marche sereine et constructive.

Toutes ces qualités, tout Minet-el-Bassal se personnifie dans son président. Je félicite M. Benachi tant au nom du gouvernement qu'en mon nom, et le remercie pour son travail, et je vous laisse choisir le Successeur, vous y avez toujours réussi vous ne serez pas inférieurs à la tâche cette fois-ci.

L'Assemblée invitée à procéder à l'élection de son nouveau bureau pour l'exercice 1947/48 a élu :

Monsieur Mohamed Amine Chehayeb bey : Président.
Monsieur Sa'v. Salam, Monsieur C. Antonius : Vice-Présidents.
Monsieur G. Tsoucatos : Secrétaire-Trésorier Honoraire.

M. M.A. Chehayeb bey exprime ses remerciements à l'Assemblée par l'allocution suivante :

Messieurs,

Je tiens à vous remercier de tout coeur pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner aujourd'hui et que je m'efforcerais de mériter.

Si je ne suis pas cotonnier de naissance, je le suis de coeur et j'ai l'intention, avec votre précieux concours de le devenir.

Le choix que vous avez fait de ma personne, si flatteur qu'il soit, ne m'empêche pas d'en réaliser la gravité. C'est une lourde charge que vous m'imposez que de continuer la tradition des anciens et de m'obliger à remplir ce rôle après un prédécesseur aussi distingué, un M. Benachi brillant qui, par une activité inlassable a travaillé si efficacement à la gloire de notre Bourse.

Cette Bourse qui est le facteur le plus important pour l'économie du pays et qui constitue l'organisation parfaite pour le développement de la richesse de l'Egypte.

Je tiens enfin à déclarer que je ferai tout mon possible pour répondre à l'appel que vient de lancer M. le Commissaire du gouvernement de poursuivre et développer cette collaboration si constructive et bienfaisante avec les autorités

Ce n'est pas un discours que je fais, j'ai tout simplement laissé parler mon coeur et en réalité tout ce que j'ai dit était pour en arriver à prononcer en quelque sorte devant vous mon serment d'allégeance à nos traditions et à notre constitution: le règlement.

La Commission a examiné ensuite les différentes questions portées à l'ordre du jour et a procédé à l'élection des membres des différents comités.



MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 30 AVRIL AU 6 MAI 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Feves Ent Zaw.	405	900	Ble	67446	Helba	1314
	Helba Zaw.	480	50	Fèves	3015	Lupins	100
	Orge Zaw.	174	270	Lentilles	3618	Sesames	2080
	Maïs O. Bl. Zaw.	235	100	Orge	3570	Arachides	1452
	Lentilles Fut. Moy	400	50	Maïs N el Gam	6925	Riz Glace	100
	Lentilles Ent Zaw.	440	100	Maïs Oweiga	1514		
	Lupins Zaw.	500	30				
ATAR EL NABI	Fèves Ent. N. Zaw.	405	100	Ble	55966	Helba	398
	Fèves Adi N. Zaw.	390	30	Fèves	2864	Lupins	56
	Maïs Sh. N. Zaw.	235	400	Lentilles	283	Bersim	120
	Maïs O. Bl. Zaw.	230	30	Orge	1271	Sesames	1396
	Maïs O. Vert Zaw.	230	150	Maïs N el Gam	4205	Petit Pois Sec	110
	Orge Zaw.	150	200	Maïs Oweiga	10388	Tibn	3692
ALEXANDRIE	Fèves ent. Zaw.	405	80	Fèves	3408	Helba	345
	Fèves Min. Zaw.	462	61	Lentilles	859	Lupins	34
ROSETTE				Orge	3780	Sesames	817
	Riz Glace En Sac (80 Oks N. 1)	306.5-309.5	—	Maïs N el Gam	1631	Riz Non Decort	91753
	Riz Blanchi au G	613-619	—	Maïs Oweiga	33	Riz Glace	72345
				Ritz Non-Décor.	Usines de		12672
				Riz Glacé	Décor.		1103

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DU CAIRE

Au cours de sa réunion en date du vendredi 25 courant, le Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Française du Caire a procédé à l'élection de son Bureau pour l'Exercice 1947.

Les votes ont donné les résultats suivants à l'unanimité, moins une abstention:

Président	Jean Maucorps
1er Vice-Président:	Pierre Luce
2ème Vice-Président:	Raoul Rousseau
Secrétaire:	Louis Autrand
Secrétaire Adjoint:	André Thoreau
Trésorier:	Georges Faury
Trésorier Adjoint:	Max Fischer
Conseiller Juridique:	Maitre Marcel-Adrien Hénon.

GRANDS MAGASINS CICUREL S.A.E. au capital de L.E. 500.000

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue mercredi 16 Avril 1947 à midi au Siège de la Société.

73472 actions ordinaires et 22500 actions privilégiées, étaient présentés ou représentées.

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide la participation des GRANDS MAGASINS CICUREL S.A.E. à une Société filiale provisoirement dénommée "SPECIALITES THERAPEUTIQUES (SPETHERA) S.A.E. dans la proportion de 40% du Capital Social de cette Société, Capital prévu entre L.E.10.000 et L.E.50.000.

L'Assemblée donne mandat au Conseil d'Administration de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de cette décision au moment où il le jugera opportun.

Nouvelles Sociétés

En commandite par actions

Raison sociale: The Delta Cotton Co.
Associés: Gabriel Doumani et trois commanditaires.
Capital: L.E. 10.000.

Objet: l'exportation du coton ainsi que le commerce en général tant pour son propre compte que pour compte de tiers. Les opérations de spéculation sont strictement interdites.

Signature et gérance: George Doumani seul.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Mai 1947.

Siège: Alexandrie.

En commandite simple

Raison sociale: Aly Aly et Masri & Co.

Associés: Aly Aly el Masri et une commanditaire.

Capital: L.E. 1800.

Objet: l'importation, l'exportation, la commission et la fourniture aux administrations gouvernementales.

Signature et gérance: Aly Aly el Masri et Khalig Sedky el Abridgi.

Date et durée: dix ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Le Caire, No. 3 rue Kadi el Fadel.

Raison sociale: V. Poliakine & Co.

Associés: Victor Poliakine et un commanditaire.

Capital: L.E. 8000.

Signature et gérance: Victor Poliakine seul.

Date et durée: quatre ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Le Caire, 116 rue Mohamed Farid.

Raison sociale: "Le Bâtiment" Société d'entreprises générales V. Calvi & Co.

Associés: Victor Salvi, Oswald Sisto et un commanditaire.

Capital: L.E. 1200.

Objet: toutes entreprises de travaux de construction, de bâtiments, ponts, routes et barages, d'établissement de canalisations et puits, tous travaux maritimes et du même genre ainsi que l'entreprise de démolition avec, à côté, la représentation de maisons traitant sur les matériaux de

Date et durée: trois ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Alexandrie, 11 rue Nébi Daniel.

Raison sociale: Marc L. Rodriguez & Co.

Associés: Marc L. Rodriguez et un commanditaire.

Capital: L.E. 2000.

Objet: le commerce du papier, papeteries, etc.

Signature et gérance: Marc L. Rodriguez seul.

Date et durée: un an.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: Abdel-Nour & Messiha Tadros Koussa.

Associés: Messiha Tadros Koussa, Khalil Abdel Nour et Marie Abdel Nour.

Capital: L.E. 2000.

Objet: l'exploitation de la Pharmacie Normal, où se trouve le siège.

Signature et gérance: les deux associés en nom.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Juin 1944.

Siège: Le Caire, place Bab el Hadid No. 7.

En nom collectif

Raison sociale: Les Fils de Félix R. Chamla, R.M. Abadi & Co.

Associés: R. Abdel Hamid, R.M. Abadi, les Fils de Félix R. Chamla qui son Clément, Max et Abraham, ainsi que les Fils de Farag Fikri qui sont Zaki et Kamel.

Objet: installation d'une fabrique de batteries et l'importation des matières premières y relatives.

Signature et gérance: les Fils de R. Chamla.

Raison sociale: A. Rosan et Co.

Associés: Marie Rosan et Auguste A. Rosan.

Capital: L.E. 600.

Objet: l'exploitation d'un atelier de menuiserie, avec Salle d'Exposition.

Signature et gérance: les 2 associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Alexandrie, 3 rue du Patriarcat grec.

construction et le commerce d'articles divers.

Signature et gérance: Victor Salvi seul.

NATIONAL BANK OF EGYPT

SITUATION AU 31 MARS 1947

PUBLIEE EN CONFORMITE DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS.

	L.E.
Or	6.375.874
Titres et "Treasury Bills" des Gouvernements Egyptien et Britannique	133.624.126
	140.000.000
	L.E.
Billets émis	140.000.000
	140.000.000

SERVICE DE BANQUE

Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	L.E. 172.884.245
Titres Divers	447.518
Avances sur Marchandises	1.998.082
Avances sur Titres	655.505
Autres Avances	891.666
Effets Escomptés	283.918
Immeubles	75.000
Placements à courtes échéances	15.089.100
Comptes Banques	17.715.092
Comptes Divers	5.617.764
Encaisse:	L.E.
Billets de la N.B.E.	6.208.451
Autres Billets & Espèces	218.216
	6.426.667

Capital (300.000 Actions de £10 chacune, entièrement libérées)

	L.E.
Fonds de Réserve:	
Réserve Statutaire	1.462.500
Fonds de Prévoyance	1.462.500
Comptes-Courants, Dépôts et autres	85.397.421
Gouvernement Egyptien	84.511.783
Gouvernement du Soudan	734.019
Chèques et Effets à payer	423.628
Comptes Banques	38.084.779
Comptes Divers	7.082.927
	222.084.557